

A high-angle photograph of a water treatment plant. Large, white, curved pipes run across a white tiled floor. The pipes are connected by blue flanges and valves. A metal ladder is visible in the background.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

www.annemasse-agglo.fr

- 03 → Édito
- 04 → Les dates clés



DÉPLACEMENTS ET MOBILITÉ

- 06 → Voirie : extension du domaine communautaire
- 07 → Le 1^{er} plan de déplacements urbains de l'histoire de l'agglo !
- 08 → Ajustements et investissements dans les transports
- 10 → Grand projet : tramway, année de l'enquête publique
- 11 → Grand projet : Tango, 80 % des travaux réalisés en 2013
- 12 → Grand projet : pôle d'échanges multimodal de la gare d'Annemasse

LES POLITIQUES PARTENARIALES

- 14 → Première demande d'acompte pour Tango

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 16 → La préparation du plan climat air énergie territorial
- 17 → Planification : un nouveau service mutualisé
- 18 → Soutenir les commerçants pendant les travaux de Tango et du tramway
- 19 → L'Office de tourisme obtient la marque Qualité Tourisme™
- 20 → Grand projet : Étoile, le futur écoquartier de l'agglomération

COHÉSION SOCIALE, POLITIQUE DE LA VILLE ET HABITAT

- 22 → La politique de la ville fait peau neuve
- 24 → EHPAD et prévention : des avancées qualitatives
- 26 → L'agglo fait plus pour les précaires
- 27 → Les 1^{res} actions du nouveau PLH
- 28 → Maison de justice et du droit : un agent d'accueil à 100 %

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 30 → Davantage de place pour les entreprises
- 32 → La MED accueille la Cité des métiers

LA GESTION DU PATRIMOINE

- 34 → De nouvelles autorisations et acquisitions foncières
- 35 → Le CHUS, un chantier propre et exemplaire
- 36 → Le téléphérique du Salève ouvert sur le Grand Genève

POLICE ET VOIRIE

- 38 → Police : cap sur la sécurité routière
- 40 → Voirie : renouvellement de la convention d'entretien

GESTION DES DÉCHETS

- 42 → L'agglo fait plus pour le tri

SERVICE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

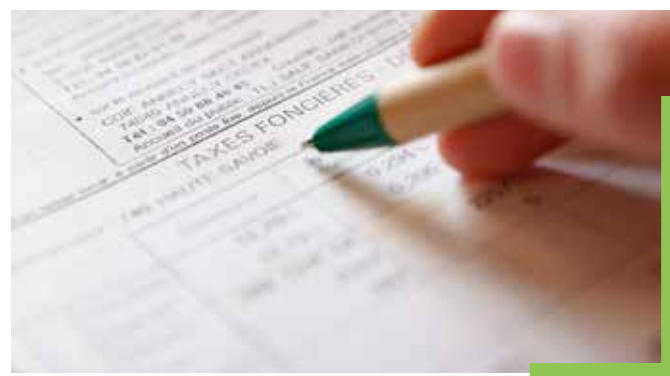
- 44 → Vers un accueil unique en 2014

JEUNESSE, SPORT, CULTURE ET COMMUNICATION

- 48 → Château bleu : dernière ligne droite avant l'ouverture
- 50 → Culture : une action plus large auprès des publics
- 52 → Marketing territorial : Annemasse en Grand est née !

SERVICES SUPPORT

- 54 → Informatique : toujours là pour les utilisateurs
- 55 → Un nouveau SIG plus performant
- 56 → Votre archiviste devient CIL
- 57 → Toutes les délibérations accessibles aux agents !
- 58 → RH : des emplois et des statuts qualifiés
- 59 → Les nouvelles missions du conseiller en prévention
- 60 → Commande publique : l'année du dialogue compétitif



COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

- 62 → Affaires générales
- 68 → Eau
- 70 → Assainissement
- 72 → Ordures ménagères
- 74 → Transports urbains
- 75 → Zones d'aménagement économique
- 76 → Immobilier d'entreprises
- 77 → Tramway

ANNEXES

- 80 → La collectivité et son territoire
- 82 → L'organigramme de la collectivité

édito

Le rapport d'activités 2013, dernière année pleine d'exercice du mandat 2008-2014, montre combien Annemasse Agglo est devenue porteuse de services au bénéfice des habitants de nos 12 communes.

Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la nouvelle représentation des communes issue des élections municipales de mars 2014. L'accord proposé aux maires et approuvé par les conseils municipaux a permis de majorer le nombre de délégués communautaires prévu par la loi. En passant du minimum de 45 sièges à 56, la composition du Conseil communautaire répond au double objectif de la loi : instituer, par commune, une représentation davantage proportionnelle au nombre d'habitants, réduire le nombre total de délégués communautaires initialement de 79. En plus de répondre aux objectifs légaux, l'adoption unanime du projet témoigne de la volonté des élus des 12 communes, et en particulier des plus grandes, ... Je me réjouis que le Conseil communautaire ait adopté à l'unanimité cet accord qui augure bien la solidarité des 12 communes de l'agglomération pour la mise en œuvre de projets au bénéfice de nos habitants, et qui concrétisent l'ouverture de notre agglomération sur son environnement territorial, départemental et genevois.

En s'ouvrant sur le Grand Genève, au-delà de difficultés conjoncturelles, le territoire s'engage dans des projets et programmes d'envergure qui associent très largement ses partenaires institutionnels publics et privés. La politique des transports largement engagée en est une manifestation. En privilégiant l'intermodalité et les connexions avec les lignes départementales et du Grand Genève, la fluidification du trafic avec des modes de transport innovants est un gage de développement économique pour notre territoire, ainsi qu'un important facteur d'attractivité. C'est un élément important de notre qualité de vie. Dans le domaine de l'action sociale et de la politique de la ville, l'action d'Annemasse Agglo jouit d'une reconnaissance nationale pour son caractère exemplaire. Elle se distingue aussi en matière d'emploi et de formation.

C'est pourquoi je suis heureux de vous présenter ce rapport d'activités 2013. Il illustre les efforts accomplis dans de nombreux domaines pour atteindre ensemble les objectifs d'une métropole européenne.

Édition 2013
Réalisation : Rédaction Iris
et service communication
d'Annemasse Agglo
Maquette : Ligne Ovale
Mise en page : Ligne Ovale
Impression : Imprimerie Villière
Crédits photographiques :
Stéphane Couchet
(sauf mention contraire)
ISSN 2112-2245

Tirage : 500 exemplaires

Georges Deléaval
Président d'Annemasse Agglo
de mai 2011 à avril 2014





1^{er} janvier

Application de la tarification sociale votée par les élus communautaires pour l'accès au centre de loisirs de La Bergue.

21 février

Réception officielle des travaux de construction du siège d'Annemasse Agglo.

28 février

Lancement public de la marque Annemasse en Grand.



1^{er} avril

Mise en circulation de la ligne de bus n°61 entre la gare d'Annemasse et celle de Genève Cornavin.

24 mai

Le Conseil communautaire adopte le 1^{er} PDU de son histoire

21 et 22 septembre

Le festival Couleur(s) d'automne attire 10 000 visiteurs sur le site du lac de Machilly.

24 septembre

Conférence du Projet Social de Territoire au complexe Martin Luther King à Annemasse.

25 octobre

Accueil de François Lamy, ministre délégué à la Ville, dans le cadre du projet de loi 2014.



6 novembre

L'équipement Château Bleu est reconnu d'intérêt communautaire.

12 novembre

Signature de la convention de création du Service intégré de l'accueil et de l'orientation entre le représentant de l'État et le Président de la Communauté d'agglomération d'Annemasse.

27 novembre

Le tramway est déclaré projet d'intérêt général.

17 décembre

Classement de l'Office de tourisme en catégorie 1 par la préfecture de Haute-Savoie.



ANNEMASSE
TOURISME



déplacements et **mobilité**

Ça bouge ! Annemasse Agglo redessine la carte des déplacements sur son territoire avec des projets structurants de grande envergure. Les mobilités du futur font la part belle aux modes doux et s'ouvrent au Grand Genève.

LE RÉSEAU DE VOIRIE

Extension du domaine communautaire

En 2013, les négociations entamées en 2008 avec les élus du Conseil général pour le transfert de domanialité des routes d'emprise communale ont progressé.

problèmes d'engorgement de trafic à la sortie de l'autoroute à Étrembières ? Consécutivement au transfert de voirie, les élus du Conseil général se sont engagés aussi bien techniquement que financièrement à travailler de concert avec les élus de l'Agglomération pour trouver des solutions. Prochaine étape : la définition du réseau de voirie d'intérêt communautaire autour des grands projets (pages 10 à 12) et du plan de déplacements urbains.

16 janvier 2014

La commission Voirie du Conseil général vote le transfert de domaine des routes départementales d'emprise communale aux Communes.

Suite au désengagement de l'État dans les années 2000, plusieurs routes nationales deviennent départementales. Pour pouvoir intervenir plus facilement sur certaines d'entre elles, les élus tant des Communes que du Département ont souhaité se redistribuer les compétences sur ces voiries. Après cinq ans de négociations avec le Département, ils sont parvenus à un accord en décembre 2013. Cet accord définit le périmètre de l'anneau périphérique de circulation et de contournement de l'agglomération. Dans ce « bouclier », une dizaine de voies vont acquérir le statut communal en 2014. Les élus de l'Agglomération se sont fédérés pour négocier les conditions financières des transferts. Les élus se sont fortement impliqués sur ce dossier qui comportait, outre la maîtrise d'ouvrage sur le domaine communal, un autre enjeu d'importance : comment traiter les

Les voies concernées
par l'extension :
avenue Charles de Gaulle
avenue de l'Europe
quai d'Arve
route de Genève
route de Bonneville
route d'Étrembières
route des Vallées





Annemasse Agglo depuis les Voirons

7 thématiques : transports
en commun | modes doux
| stationnement | sécurité
et déplacements motorisés |
marchandises et livraisons |
éco-mobilité | accessibilité

LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

Le 1^{er} PDU de l'histoire de l'agglo

En 2013, la version zéro du 1^{er} PDU de l'histoire de l'agglomération est arrêtée. Après un calendrier 2013 très chargé, le PDU 2013-2023 est enfin prêt.

Suite à la présentation du projet à l'ensemble des 12 conseils municipaux, le PDU a été arrêté en mai 2013. Les nombreux partenaires de la Communauté d'agglomération, y compris la Confédération helvétique, ont ensuite été consultés. En septembre 2013, le PDU a été présenté à la population, et les habitants consultés sur le projet de voie verte qui fait partie intégrante du PDU. Du 7 octobre au 8 novembre, la procédure d'enquête publique a permis aux partenaires et citoyens de formuler leurs avis et critiques sur un formulaire en ligne, sur le registre mis à leur disposition à l'Hôtel de communauté, ou auprès des neuf permanences organisées en mairie en

lien avec les commissaires enquêteurs mandatés par le tribunal administratif de Grenoble. Moyennant quelques aménagements formels, le président de la commission d'enquête émet un avis favorable sans réserve, ouvrant la voie à l'adoption ultime du PDU en Conseil communautaire en 2014.

Rappel : la première délibération communautaire mentionnant le projet de PDU a 10 ans ! Le plan de déplacements urbains est un outil efficace pour anticiper les mutations à venir : en 2023, l'agglomération pourrait avoir gagné 10 000 habitants supplémentaires, ce pourquoi il faut penser le report modal de la voiture vers des modes de transport alternatifs. Les grands projets inscrits au PDU y contribuent : liaison ferroviaire CEVA, Tango, tramway ou encore voie verte.

Vélo : l'agglo monte en selle

L'année 2013 est aussi celle de l'engagement des élus communautaires en faveur du vélo : réunis en Conseil, ils ont donné compétence à la collectivité pour réaliser des itinéraires cyclables et autres équipements le 11 septembre, et approuvé le premier schéma cyclable de l'agglomération le 27 novembre !

Ce schéma relie les différentes communes du territoire pour établir, à terme, des itinéraires continus sécurisés formant un réseau de 75 km au lieu des 20 km aménagés aujourd'hui. Le premier projet qui relie Bonne à la frontière suisse sur 12 km a obtenu le soutien de la Région, du Département, de la République et du Canton de Genève et de la Confédération helvétique : le nouvel axe de mobilité offrira un espace d'agrément supplémentaire aux habitants de l'agglomération.

50 fiches d'actions

24 mai

Le PDU est arrêté par
délibération du Conseil
communautaire.

.....
Consultez le résumé non
technique sur : www.annemasse-agglo.fr/pdu



LE RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN (TAC)

Ajustements et investissements : maîtres mots 2013

Liaison ferroviaire CEVA, Tango et lignes TAC : en 2013, ces grands projets appellent les gestionnaires du réseau de transports en commun à investir et faire des ajustements.

À commencer par la mise en circulation d'une ligne de bus de substitution entre les gares d'Annemasse et de Genève Cornavin pour pallier l'arrêt de la desserte ferroviaire pendant la période des travaux CEVA. Suite à la signature d'un protocole d'accord entre tous les partenaires le 20 mars, la ligne n°61 assure une desserte toutes les 15 minutes en semaine depuis le 1^{er} avril. Les fréquences entre le centre ville et la frontière suisse ont été améliorées, ainsi que celles du dimanche. L'offre combinée aux lignes tac 1, 2 et 61 permet une desserte renforcée en bus toutes les 5 minutes entre Moellesulaz et le centre-ville d'Annemasse. Malgré des périodes de travaux, la fréquentation a néanmoins progressé avec +11 % de fréquentation par rapport à 2012. L'exploitant a modifié sa communication à destination des usagers (site internet, bus, guide, événement, recherche d'itinéraires) autour de la campagne «Demain, j'arrête la voiture».

Plus d'équipements pour les voyageurs

Plusieurs investissements accompagnent la finalisation des travaux du BHNS Tango. Ainsi Annemasse Agglo a souhaité faire l'acquisition d'un Système d'Aide à l'Exploitation et à l'information voyageurs pour 2014. Cet outil servira notamment à donner une information visuelle et sonore aux passagers en temps réel en station

DES BUS PLUS FRÉQUENTS

1 2 61

1 bus toutes les 5 min !*

Cette fois-ci j'arrête ! (la voiture)

* Plus fréquente de pointe dans la zone de la gare, forte affluence



www.reseau-tac.fr
NOUVEAU N° VERT 0 800 00 19 53



GROUPES RATP

Réseau TAC :

7 lignes de bus.

1 ligne de substitution :

ligne 61,

35 bus en circulation,

Un dépôt à Ville-la-Grand.



LE RÉSEAU QUI BOUGE

N° Vert 0800 00 19 53

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

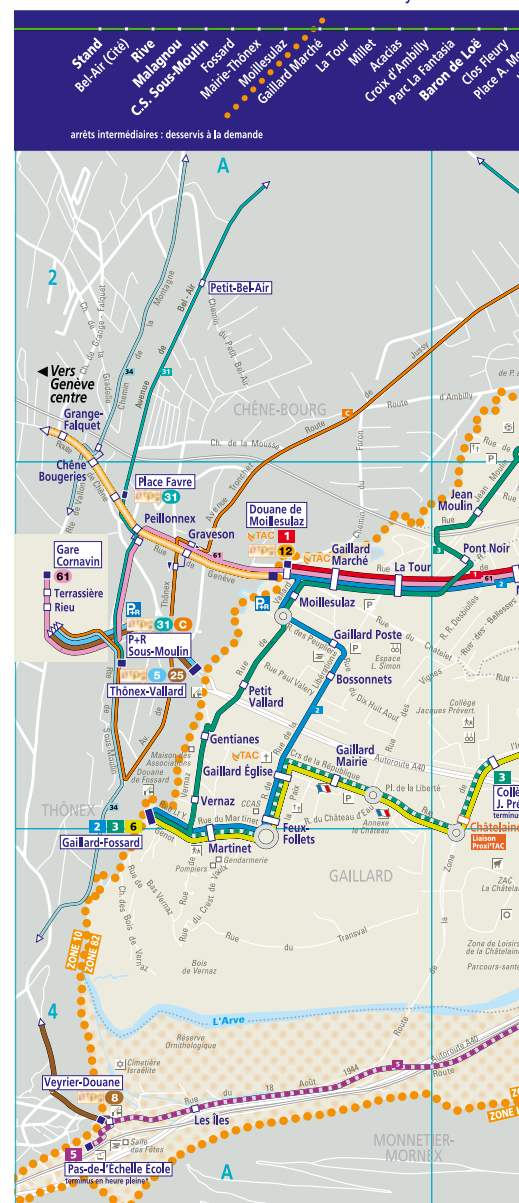
Web www.reseau-tac.fr

unireso Tél. 00 41 900 022 021

Index des lignes

- Annemasse Gar
- Douane de Moilles
- Gaillard-Fos
- Gaillard-Fos
- Albert Hé
- Pas-de-l'Échelle É
- Gaillard-Fos

Légende des symboles urbains



Tango et dans les bus du réseau TAC. Par ailleurs, l'Agglomération a acheté sept nouveaux bus, dont cinq bus articulés qui viendront renouveler et agrandir le parc en 2014. Équipés de rampes pour les fauteuils roulants, ils porteront le taux d'accessibilité du parc roulant à 70 %.

OT 61	61 Gare Cornavin	Aéroport 5	5 Thônex-Vallard
1	1 Lycée J. Monnet	OMS 8	8 Veyrier
2	2 Zi de Montréal	Palettes 12	12 Moillesulaz
3	3 Prés des Plans	Thônex-Vallard 25	25 Jardin Botanique
4	4 Bonne Centre	P+R Sous-Moulin 31	31 Puplinge-Mairie
5	5 Hôpital Findrol	Rive 33	33 Puplinge-Mairie
6	6 Prés des Plans	Veyrier-Tournettes 34	34 Chevrier
		Malagnou C	C Monnaz

Mairie, Stade, Hôpital, Cimetière, Piscine, Gymnase, Poste, Bibliothèque, Collège, Lycée, Centre commercial, Église, Temple, Office du tourisme, Parking, Industrie, Douane, TAC, Points de Vente TAC, Téléphonique, NV, Prés des Plans, No tambus unireso, Deux horaires de nuit le vendredi et samedi.

Légende des symboles

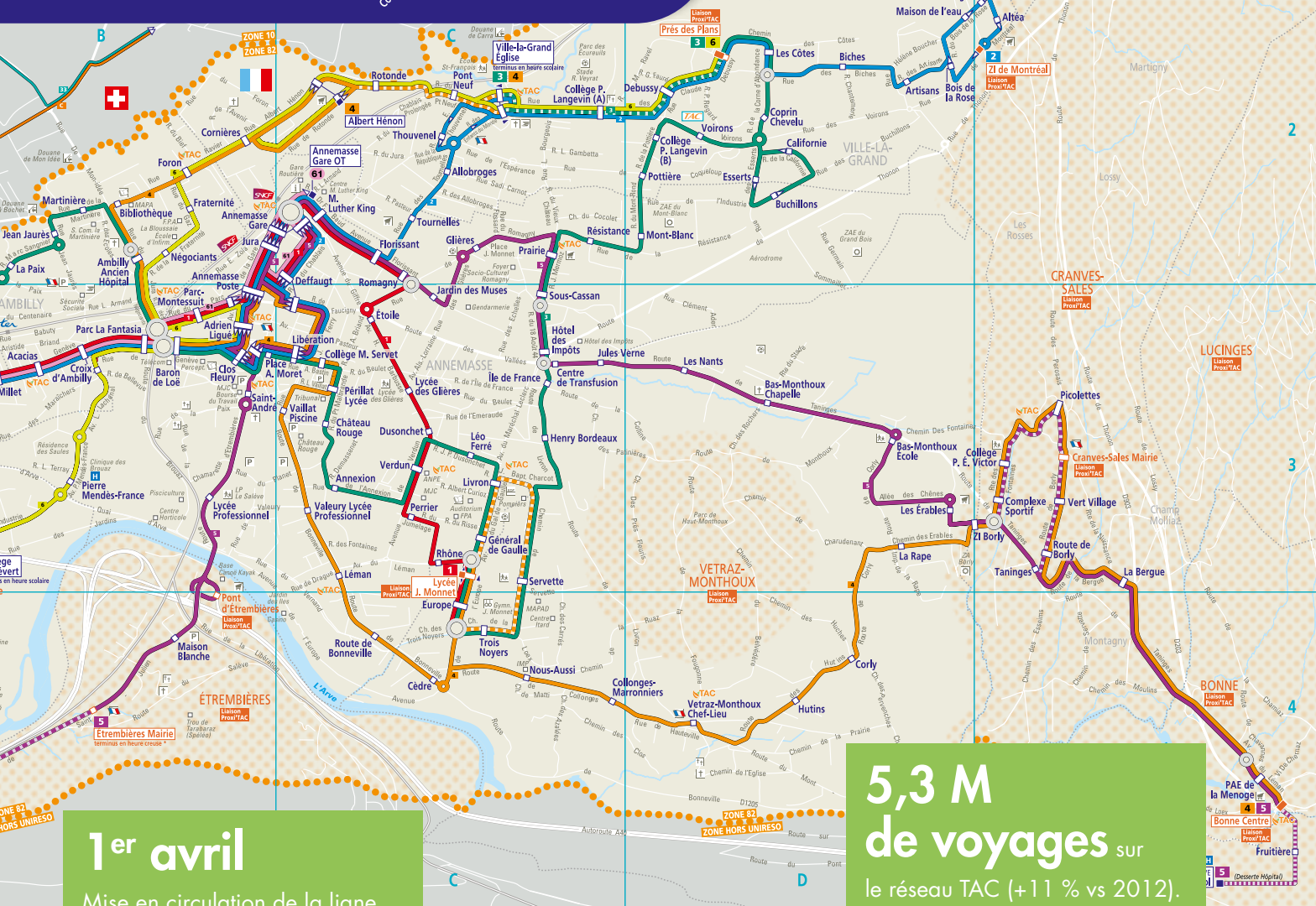
- Terminus bus
- Terminus bus en liaison Proxi TAC
- Arrêt desservi dans les deux sens
- Arrêt desservi dans un seul sens
- Sens de circulation
- Desserte scolaire et du aux heures de pointe
- Desserte Hôpital
- Arrêt Tram
- Terminus Tram
- Limite de zone tarifaire

Légende Proxi TAC

Service à la Demande
Liaisons par Proxi TAC

JUVIGNY
Liaison Proxi TAC

Modalités Proxi TAC:
Réservation obligatoire
2h minimum à l'avance
du lundi au dimanche
au 04 50 844 678



1^{er} avril

Mise en circulation de la ligne de bus n°61 entre la gare d'Annemasse et celle de Genève Cornavin + mise en ligne du simulateur d'itinéraire via l'application google transit sur www.reseau-tac.fr

5,3 M
de voyages sur
le réseau TAC (+11 % vs 2012).

+/- 4 000
montées et
descentes par jour
sur la ligne n°61.



Terminus de la ligne 12 du tramway genevois

GRANDS PROJETS >

1 TRAMWAY : UNE OFFRE ALTERNATIVE DE TRANSPORTS EN COMMUN

2013, année de l'enquête publique

Sur le futur réseau de transports de l'agglomération, le tramway occupe une place de choix. Mode de transport propre, rapide et peu sonore, le tramway est adopté par nombre de métropoles européennes. En 2013, le projet d'Annemasse Agglo s'est nettement précisé, à la fois sur le plan technique et réglementaire. Les études de projet réalisées par le maître d'œuvre ont mis en évidence la faisabilité technique dans ses détails. Et l'enquête publique conduite du 12 août au 25 septembre a permis d'affiner le projet en collectant les doléances des riverains et des usagers. Les élus sont intervenus pour expliquer les enjeux du projet et aborder les négociations foncières. Avec l'expertise de la cellule Grands Projets, deux obstacles ont pu être levés à la demande des riverains : la station d'Ambilly sera déplacée de 60 mètres, et le double

sens desservant la zone commerciale route de Genève sera prolongée sur 100 mètres. À l'issue de l'enquête publique, le Conseil communautaire a pu déclarer le projet d'intérêt général. À terme, le tramway desservira le futur pôle multimodal de la gare où les voyageurs trouveront d'autres solutions de mobilités en direction de l'agglomération et du Grand Genève : CEVA, vélos, bus, parking relais.

DATE CLÉ **27 novembre**

Le Conseil communautaire déclare le projet d'intérêt général

Grands projets :

Tango | tramway | ZAC
Étoile Annemasse-Genève
| pôle multimodal |
parkings relais.

CHRONOLOGIE

2010 : études de faisabilité et concertation sur le tracé.

2011 : bilan de la concertation et validation du tracé.

2012 : réunions publiques de présentation du projet aux riverains et usagers.

2013 : enquête publique.

2 TANGO : LE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE

80 % des travaux réalisés en 2013 !

Annemasse Agglo redessine la carte des transports de l'agglomération, et Tango est l'un des projets structurant du futur réseau. En 2013, 80 % des travaux de voirie ont été réalisés et les derniers marchés de travaux ont été conclus. Les élus se sont fortement investis au chapitre des recettes, en sollicitant leurs différents partenaires, en particulier le Grand Genève et le Conseil général de Haute-Savoie. Avec l'appui de la cellule Grands Projets, ils ont maîtrisé les coûts de cet investissement qui représente un effort financier de 21,3 millions d'euros

pour la collectivité et ses partenaires. Les lignes 1 et 2 circulent d'ores et déjà sur une partie de l'itinéraire du bus à haut niveau de service qui accueillera tous ses équipements en 2014. Fin 2014, Tango passera tous les ¼ d'heure, et la fréquence s'élèvera encore lors de la mise en service de la liaison ferroviaire CEVA avec des passages toutes les 9 minutes (2018). Sa fréquentation pourrait alors atteindre 12 000 voyages chaque jour. Plus performant et connecté au Grand Genève, le futur réseau de transports de l'agglomération répondra aux nouvelles attentes des usagers.

Grands projets :
Tango | tramway |
ZAC Étoile Annemasse-
Genève | pôle multimodal
| parkings relais



Un tracé de 7,5 km avec

une majorité de voies en site propre 13 nouvelles stations de bus (2014).

25 février

1^{er} coup de pioche des travaux de voirie pour Tango.

Chantier du BHNS rue du Beulet

3 PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE LA GARE D'ANNEMASSE

Construction du plan de financement

Situé dans l'écoquartier Étoile-Annemasse-Genève, le futur pôle d'échanges multimodal accueillera 4 millions de voyageurs par an en 2020 : une fréquentation huit fois supérieure à celle de 2007 ! Connecté à la Haute-Savoie du Nord et à la Suisse par la liaison ferroviaire CEVA et le RER Franco-Valdo-Genevois, cet équipement occupera une place centrale dans l'organisation des déplacements sur le territoire. Annemasse Agglo est maître d'ouvrage coordonnateur de ce

projet qui réunit sept maîtres d'ouvrage et de multiples partenaires. En 2013, RFF a conduit les études d'avant projet pour le passage souterrain connectant le parvis sud au parvis nord. La future maison de la mobilité a bénéficié des apports de l'Écociété française du Grand Genève. Situé dans le pôle d'échanges, cet équipement centralisera l'offre de service pour tous les modes de transport en partenariat avec l'Office de tourisme. En septembre 2013, il a fait l'objet d'une demande de subventions auprès de l'État français, notamment pour le financement des consignes à vélos. Les recherches de financement et les études techniques se poursuivront en 2014 et 2015, pour un début de travaux programmé en 2016.



Futur quartier Etoile Annemasse-Genève

© Gautier+Conquet

Grands projets :

Tango | tramway | ZAC |
Étoile Annemasse-Genève
| pôle multimodal |
parkings relais.

Maîtrise d'ouvrage :

Annemasse Agglo
Annemasse | Ambilly
Ville-la-Grand | Conseil
général 74 | Réseau Ferré
de France | SNCF

18 juillet

Le comité de pilotage sollicite le groupe technique pour trouver les conditions de faisabilité les plus économiques.

A photograph of two men walking outdoors, overlaid with a semi-transparent purple rectangle. The man on the left is wearing glasses and a striped polo shirt, while the man on the right is wearing a solid-colored polo shirt. They are both looking down and smiling. The background is blurred, showing other people and greenery. The text 'politiques partenariales' is centered within the purple overlay, flanked by large white square brackets.

politiques
partenariales

1^{RE} DEMANDE D'ACOMPTE POUR TANGO

En 2013, l'Agglomération a suivi les demandes et les versements de subventions dans le cadre de cinq programmes européens, transfrontaliers ou régionaux. Parmi eux, la 1^{ère} demande d'acompte à la Confédération helvétique dans le cadre du projet d'agglomération n°1.

Quatre projets sont subventionnés par la Confédération helvétique dans le cadre du projet d'agglomération n°1 : le tramway, les espaces publics du pôle d'échanges multimodal de la gare d'Annemasse, la voie verte sur la tranchée couverte du CEVA et le bus à haut niveau de service Tango. C'est pour celui-ci que l'Agglomération a dû réaliser la première remontée de dépenses au mois de novembre, selon un tableau granulométrique extrêmement détaillé et des modalités tout aussi précises : une tâche qui occupa son personnel à 30 % du temps en 2013 ! Une réflexion est en cours pour aborder autrement les futures demandes d'acompte de même nature.

22 novembre

Signature de la première demande d'acompte à valoir sur la subvention de la Confédération helvétique pour le financement de Tango.

Europe : nouvelle programmation en 2014

Autre actualité : la représentation d'Annemasse Agglo lors des réunions de préparation de la nouvelle programmation budgétaire européenne 2014-2020, en lien avec la Région Rhône-Alpes qui sera la future autorité de gestion des fonds. Une présence à ces réunions est indispensable pour assurer une remontée d'informations aux élus, ainsi que la représentation des intérêts propres à Annemasse Agglo. L'année 2013 est aussi la dernière année de programmation des actions éligibles au projet urbain intégré du FEDER : en lien notamment avec les services de la politique de la ville et des communes, sept nouveaux dossiers ont été programmés, comme la restructuration de la MJC de Romagny à Annemasse ou encore l'accompagnement de l'équipe mobile psychosociale intégrée à l'établissement public de santé mentale d'Annemasse.

Nature des fonds	Projet bénéficiaire	Subvention	% du coût
Fonds européen de développement régional (FEDER) :			
- Projet urbain intégré	7 dossiers (intégrés aux quartiers prioritaires de la politique de la ville)	1,2 M €	34 %
- Interreg	Études pour le tramway	0,25 M €	11 %
Contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA)	3 dossiers	0,45 M €	26 %
Grands Projets Rhône-Alpes (GPRA)	11 dossiers	0,62 M €	41 %
Confédération helvétique	BHNS	1 M €	5 %



aménagement du territoire

Annemasse Agglo a pris le tournant
du développement durable.
Une variable fondamentale pour
préserver la qualité de vie des
habitants, mais aussi ouvrir de
nouvelles perspectives économiques
et touristiques.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La préparation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

2013 est l'année de la prise de conscience politique et technique des enjeux transversaux du développement durable pour l'agglomération d'Annemasse. Il s'agit d'enjeux pour le territoire, mais aussi d'enjeux fonctionnels.

L'année a commencé avec le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques de tous les secteurs d'activité humaine sur le territoire de l'agglomération. Un préalable indispensable à l'élaboration du Plan Climat de la collectivité, conformément aux lois Grenelle 1 et 2. Les élus ont fait le choix d'aller au-delà des prescriptions du Grenelle en intégrant un volet pour la qualité de l'air qui prévient notamment la pollution aux particules fines. À l'automne 2013, trois ateliers de concertation thématique suivis de nombreux groupes de travail ont permis d'associer tout un chacun

à la réflexion. La somme de ces informations a servi la rédaction d'un livre blanc dans lequel des pistes d'action apparaissent. Ces pistes seront affînées dans le Plan Climat Air Énergie Territorial dont l'élaboration finale est envisagée fin 2014. Il servira de référence pour guider la révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT), ainsi que celle des PLU, PDU, et autre PLH.

Ce travail de fond a retenti à l'intérieur : en lien avec la chargée de mission, les services techniques préparent un audit de la consommation énergétique du patrimoine bâti d'Annemasse Agglo, un état des lieux utile aux futurs projets de rénovation.

Des corridors biologiques restaurés

En parallèle, l'Agglomération a suivi la mise en œuvre du contrat signé fin 2012 avec le Canton de Genève, la Région, le Département et l'Europe via Interreg pour la sauvegarde des corridors biologiques. Fin 2013, 18 des 23 actions identifiées sur le territoire de l'agglomération et une partie du Bas-Chablais étaient en cours de réalisation. Elles sont portées par les communes, les syndicats d'initiatives

ou encore les associations locales, Annemasse Agglo assurant la coordination avec les financeurs. Un exemple ? En période de reproduction, les batraciens de la zone humide Tourbière de Lossy à Cranves-Salles se font écraser en cherchant à traverser la route. Au printemps 2013, 760 d'entre eux ont été aidés à traverser ; à terme, un crapauduc pourrait être réalisé.

11 septembre

Plan Climat Air Énergie

Territorial : approbation par les élus du diagnostic et du cap de travail incluant des mesures pour la qualité de l'air !



Parc du Haut-Monthoux à Vétraz-Monthoux



LA PLANIFICATION ET LA PROSPECTIVE URBAINE

Le 1^{er} janvier 2014 : un nouveau service mutualisé

Huit maires des douze communes ont dit oui à la création d'un service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. L'année 2013 fut celle des préparatifs.

En 2012, Annemasse Agglo a proposé aux élus des douze communes de suppléer au désengagement de la Direction départementale des territoires (DDT) avec la création d'un service mutualisé. Si les maires des huit communes favorables continuent à signer in fine les permis de construire, ce sont les services de l'agglomération qui instruisent les dossiers. Quatre agents ont donc pris leurs fonctions le 1^{er} janvier 2014 au siège, après que le service de l'aménagement du territoire ait préparé leur arrivée sur les plans financier, administratif, matériel et logiciel. Autre fait notable : l'Agglomération a entrepris le bilan du SCOT. Il s'agit d'anticiper sa mise en conformité avec les lois Grenelle.

Toujours plus de coopération transfrontalière

L'Agglomération s'est également impliquée dans l'élaboration du projet politique d'aménagement du Grand Genève français, un projet validé le 12 décembre par les élus de l'Assemblée régionale de coopération du genevois français (ARC). Enfin, le service et les élus des communes suisses et françaises concernées par le passage de l'Arve ont participé à l'étude « Projet paysage prioritaire de l'Arve » pilotée par le Grand Genève : fin 2013, un diagnostic et une image directrice ont été établis pour guider les propositions d'actions à venir. Le but ? Protéger et mettre en valeur le continuum vert constitué par l'Arve et ses abords, de l'embouchure de la Menoge à la confluence avec le Rhône.

18 décembre

**Signature en Conseil
communautaire des conventions
de mutualisation des huit
communes participant.**

Périmètre :

Annemasse | Ambilly

Bonne | Étrembières

Juvigny | Lucinges

Machilly | Saint-Cergues

LA POLITIQUE COMMERCIALE DES INDEMNITÉS POUR LES ACTIVITÉS LES PLUS IMPACTÉES

Soutenir les commerçants pendant les travaux du tramway et de Tango

Retrouvez toutes les mesures sur www.annemasse-agglo.fr/riverains-pro

24 novembre

Approbation du règlement de la Commission d'Indemnisation à l'Amiable pour les projets de Transports en commun (CIAT) d'Annemasse Agglo.

En 2013, l'Agglomération a commencé la mise en œuvre du programme associé au Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), voté par les élus fin 2012. Objectif : réduire l'impact des travaux du tramway et de Tango sur l'activité commerciale dans les centres-villes.

Première mesure : la création d'un observatoire du commerce en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Haute-Savoie pour mesurer l'effet de ces projets sur l'activité commerciale. Les données sont collectées avant et pendant les travaux, puis après la mise en service des nouveaux transports. Seconde mesure : la mise

en place d'un dispositif d'accompagnement économique personnalisé, gratuit, coordonné et confidentiel pour les professionnels affectés par les projets. En appelant un numéro unique, ils peuvent profiter de conseils et d'aides économiques : activité partielle, formations, moratoires fiscaux et sociaux, etc. Consultable en ligne, le Guide des riverains professionnels recense toutes ces mesures ! De nombreux partenariats avec les unions commerciales ou les gestionnaires de transports ont aussi été mis en place pour soutenir l'activité commerciale des centres urbains.

Des indemnités pour les commerces les plus touchés

Les élus ont souhaité aller au-delà de ces mesures en créant une commission d'indemnisation à l'amiable, comme l'ont fait certaines grandes villes de France dans le cadre de l'arrivée d'un tramway. Présidée par un représentant du tribunal administratif de Grenoble, la commission étudie depuis décembre 2013 les demandes exprimées par les professionnels qui estiment avoir subis des préjudices exceptionnels.



À Annemasse et à Ville-la-Grand

Les travaux du bus Tango se terminent, la circulation est rétablie.

VENEZ PROFITER DE VOS COMMERCES !



Fleuriste

Traiteur

Boulangier

Bijoutier

Cordonnier

Bijoutier

Bouvier

Libraire

Cordonnier

Bijoutier

Épicier



ANNEMASSE EN GRAND

2013-2014!

Annemasse Agglo construit un bus plus rapide



ANNEMASSE- LES VOIRONS TOURISME

L'OT obtient la marque Qualité Tourisme™

L'Office de tourisme de l'agglomération a reçu la marque Qualité Tourisme™. Une reconnaissance de la démarche qualité engagée depuis deux ans par l'établissement.

À la suite d'une procédure de certification nationale, l'Office de tourisme reçoit la marque déposée Qualité Tourisme™ le 28 octobre 2013, avec deux mentions spéciales d'exemplarité : l'organisation événementielle et les processus le liant à son institution de tutelle, Annemasse Agglo. Les établissements touristiques qui affichent cette marque répondent à des critères stricts de qualité d'accueil, de service rendu, de professionnalisme et de valorisation des ressources locales. Ils conduisent

des enquêtes de satisfaction dont ils utilisent les résultats pour améliorer leurs prestations, et sont régulièrement contrôlés. En parallèle, Annemasse-Les Voirons Tourisme demande son reclassement en catégorie 1. Accordé par la préfecture de Haute-Savoie le 17 décembre, ce classement le place au même niveau que des OT de grandes stations alpines, comme Chamonix ou Megève !



Annemasse Agglo
est l'institution de tutelle
de l'Office de tourisme.

17 décembre

Classement de l'Office de
tourisme en catégorie 1 par
la préfecture de Haute-Savoie

Visite du futur écoquartier de la 5^e G du collège Paul-Langevin



GRAND PROJET >

Grands projets :

Tango | tramway | ZAC
Étoile Annemasse-Genève
| pôle multimodal |
parkings relais.

27 novembre

Les élus réunis en jury choisissent
l'agence Christian Devillers
pour la maîtrise d'œuvre
urbaine de l'écoquartier Étoile
Annemasse-Genève.

ÉTOILE : LE FUTUR ÉCOQUARTIER DE L'AGGLOMERATION

Dialogue compétitif pour le choix d'un maître d'œuvre

Situé autour de la gare, l'écoquartier Étoile Annemasse-Genève occupe 19 hectares sur les communes d'Annemasse, d'Ambilly et de Ville-la-Grand. Accueillant des logements, des bureaux, des hôtels, des commerces, des services et des espaces publics, il intègre fortement les critères du développement durable pour garantir une bonne qualité de vie à ses futurs habitants. En 2013, la cellule Grands Projets a organisé un dialogue compétitif pour choisir l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine qui concrétisera le projet : une première pour la collectivité. Inédite, cette procédure favorise le dialogue avec la maîtrise d'ouvrage : un avantage pour connaître les lauréats et enrichir le projet. Après examen de 30 dossiers de candidature au printemps, trois équipes pluridisciplinaires ont été retenues. Elles ont répondu aux questions des élus lors de plusieurs rencontres sur le terrain. L'équipe d'architectes-urbanistes Devillers a finalement emporté l'adhésion du jury

le 27 novembre, avec un projet volontariste sur les plans du bâti, des espaces publics et du développement durable. Parallèlement, les travaux de démolition de l'ancien hôpital d'Ambilly ont commencé. Enfin, les 6 novembre et 3 décembre, les conseillers communautaires ont approuvé le bilan de la concertation citoyenne et de l'étude d'impact environnemental. Ce projet de grande envergure prépare l'avenir de la métropole et son ouverture au Grand Genève.



politique de la ville, **cohésion** sociale, et habitat

Originale et ambitieuse, la politique de la Ville, de la cohésion sociale et de l'habitat d'Annemasse Agglo attire l'attention sur le plan national. Cet engagement à part obtient une reconnaissance méritée.

24 septembre

La conférence territoriale du PST réunit tous les acteurs locaux de l'action sociale au complexe Martin Luther King d'Annemasse.

LA POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la Ville fait peau neuve

En 2013, les responsables communautaires de la politique de la ville d'Annemasse Agglo ont préparé l'avenir. Ils ont doté l'agglomération d'un projet social de territoire et anticipé la fin des Contrats Urbains de Cohésion Sociale.

Agglomération : un projet social de territoire

Après un an de travail en comité de pilotage, les élus de l'agglomération d'Annemasse ont élaboré un projet de charte en partenariat avec les acteurs sociaux, à l'issue de la conférence du projet social de territoire (PST). Déclinée en 10 thématiques, elle définit les contours du PST pour les prochaines années. Actée par délibération communautaire, l'action publique portera sur les thématiques prioritaires suivantes : l'accompagnement des nouveaux habitants, la petite enfance, la jeunesse, les loisirs et la prévention, l'emploi, la formation et l'insertion.

Quartiers prioritaires : l'après CUCS

Les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) prennent fin le 31 décembre 2014, tandis que le projet de loi national sur la politique de la ville qui va leur succéder entrera en application. En 2013, les responsables communautaires ont conduit une veille active sur ces changements pour mieux les préparer. La géographie des quartiers prioritaires ayant bénéficié des CUCS est au centre des débats : le périmètre actuel va être redéfini pour les six années à venir. Autre fait notable : l'agglomération a été identifiée comme territoire au niveau national. En effet, un volet spécifique du futur Contrat de Ville devrait permettre de renforcer les démarches entre trois communes genevoises et trois communes françaises de l'agglomération, et donc expérimenter une sorte de politique de la ville transfrontalière. François Lamy, ministre délégué à la Ville, n'a pas manqué de saluer cette initiative lors de sa venue le 25 octobre.

Géographie des quartiers prioritaires CUCS





Visite du Ministre délégué à la Ville, François Lamy, le 25 octobre 2013

Plus de santé publique

Parallèlement à ce travail de fond, l'Agglomération a suivi quotidiennement la mise en œuvre d'un grand nombre d'actions sociales en 2013 dans les domaines de l'insertion professionnelle, de l'apprentissage du français aux adultes, de la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes, de l'aide à l'intégration, de la médiation pénale, de la culture et de la citoyenneté, ou encore de la santé.

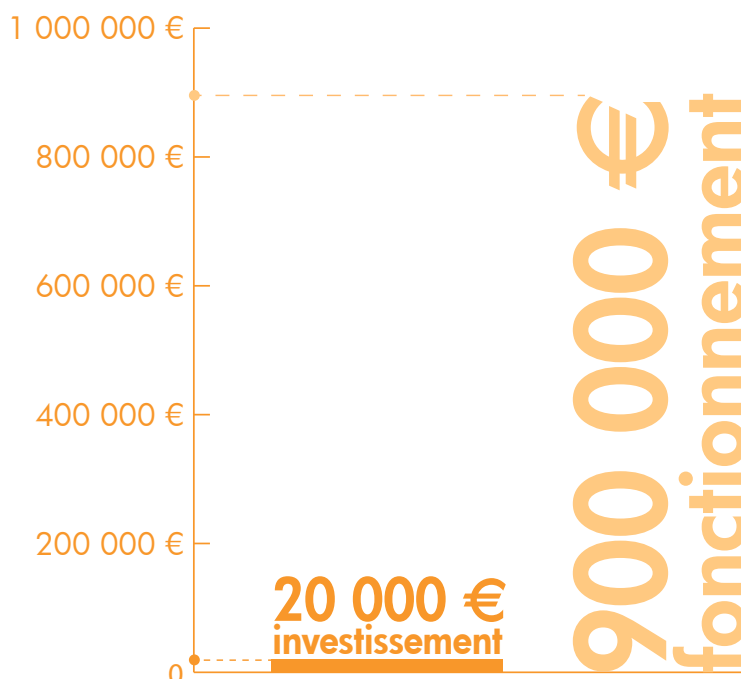
Trois actions remarquables sont à retenir : le transfert du dispositif Appart 74 à l'association niçoise ALC. Par ce transfert, les conseillers communautaires ont montré leur volonté de pérenniser l'encadrement et l'accompagnement de la prostitution dans l'agglomération. En outre, l'investissement de la collectivité dans le cadre des ateliers santé ville a permis de préparer la signature d'un Contrat Local de Santé (CLS) avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Signé en 2014, le CLS permet de sécuriser les circuits de financement existant et de renforcer la mise en réseau des acteurs de santé sur tout le territoire. Autre particularité :

il comporte un important volet de lutte contre les addictions. Enfin, le travail conduit au sein du Conseil local de santé mentale a débouché sur un protocole d'engagement inédit des partenaires, pour faciliter l'accès durable au logement des personnes présentant un trouble psychique : elles peuvent être accompagnées en sortant d'une hospitalisation, les bailleurs sociaux ne sont plus isolés pour répondre aux plaintes de voisinage, etc.

25 octobre

Accueil de François Lamy, ministre délégué à la Ville, dans le cadre du projet de loi 2014.

19 structures subventionnées.



LA COHÉSION SOCIALE

1 Précaires :
l'agglo fait toujours
plus

Accueil de jour :
1 chef de service.
3 travailleurs sociaux.
1 apprenti.
160 m² de locaux.

Avril 2013

Annemasse Agglo recrute un nouvel agent pour l'accueil de jour à L'Escale, une décision qui s'accompagne d'une hausse des subventions accordées par le Département et l'État.

En 2013, Annemasse Agglo confirme son engagement auprès des précaires : création de postes, extension et construction de locaux, amélioration de la qualité de service et expérimentations en font une agglomération à part dans le champ des solidarités.

Accueil de jour : plus de bénéficiaires et de services rendus

Annemasse Agglo loue désormais des locaux de 160 m² adossés au bâtiment, propriété de l'association Escal Accueil à Annemasse ce qui multiplie, par deux la surface consacrée à l'accueil de jour. En plus de l'accueil de jour qui permet aux personnes sans domicile stable de prendre une collation, déposer leur bagage ou bénéficier de premiers soins, la collectivité a développé un service d'accompagnement

social pour les aider dans leurs démarches d'insertion : en 2013, près de 650 personnes ont été suivies et ont obtenu une élection de domicile à L'Escale où elles reçoivent leur courrier. Pour mieux combattre la problématique de l'errance, l'équipe a aussi expérimenté un travail de rue partagé avec l'association Apreto.

Hébergement : bientôt plus de places avec le CHUS

Dans le cadre des directives émises par la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), Annemasse Agglo porte chaque année un dispositif d'accueil et d'hébergement durant la période hivernale : deux bâtiments de 15 places chacun sont ainsi mobilisés depuis 10 ans pour mettre à l'abri des personnes isolées et des familles. Ce travail est réalisé avec l'appui de l'association Ariès : environ 170 personnes en ont bénéficié durant l'hiver 2012/2013. Enfin, les travaux du Centre d'hébergement d'urgence et de stabilisation (CHUS) à Ambilly ont démarré. Ouverture prévue en 2014.



L'escale, accueil de jour à Annemasse

Accueil de jour :
28 065 passages.
+ 55 % de fréquentation
(vs 2010).
+ 75 % de collations matinales
servies (vs 2010).
+ 44 % depuis 2012.
646 personnes accompagnées.



Pose du traditionnel sapin sur la charpente du futur CHUS

Sédentarisation

364 personnes issues de la communauté des gens du voyage
soit **108** foyers, dont :
57 ménages stabilisés,
51 ménages dont la situation d'habitat est à améliorer.

2 Hébergement et stabilisation : l'agglo, antenne du SIAO

En 2013, l'État a proposé une convention pluriannuelle d'objectifs visant la mise en place et le fonctionnement opérationnel du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO). Le 1^{er} septembre, Annemasse Agglo a été désignée comme relais territorialisé de l'antenne genevoise jusqu'en 2015. Une reconnaissance qui confirme la singularité et l'excellence de la politique de cohésion sociale conduite par la collectivité.

En signant la convention de création du SIAO, Annemasse Agglo est devenue le point d'entrée unique de toutes les demandes de logement et d'hébergement d'insertion sur son territoire. La préparation de cette signature en 2013 a nécessité un travail important de coordination avec tous les acteurs œuvrant dans ce champ d'action. Devenue tête de réseau, la collectivité centralise les demandes de logement et d'hébergement d'insertion ainsi que les listes d'attente, et anime une commission territoriale d'évaluation et d'orientation. Pour y parvenir, elle bénéficie de moyens octroyés par l'État : l'outil informatique SIAO, ainsi que de financements pour le personnel mobilisé.

LA COHÉSION SOCIALE

EPHAD et prévention : des avancées qualitatives

L'année 2013 marque une avancée importante au sujet de la prévention de la délinquance sur le territoire.

Suite à la création des zones de sécurité prioritaires (ZSP) par le ministère de l'Intérieur, l'État a confié le pilotage local du volet prévention aux services d'Annemasse Agglo, en lien direct avec les communes concernées et la mise en œuvre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISP). Le volet sécuritaire est quant à lui appliqué localement par les forces de l'ordre. La mission de prévention de la délinquance exercée par la collectivité comporte la définition d'un programme d'actions annuel, la coordination de ces actions en lien avec les partenaires locaux, et l'animation des différentes instances de pilotage. À cet effet, une chargée de mission a été recrutée à temps plein. Une dépense pour laquelle Annemasse Agglo a obtenu une aide financière issue du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

26 juillet

Obtention des crédits FIPD pour la mise en œuvre du volet prévention des zones de sécurité prioritaire sur le territoire, et recrutement d'un chargé de mission.



Gérontologie : vers une gestion clarifiée des EHPAD

Autre fait marquant : les élus d'Annemasse Agglo ont souhaité clarifier les relations entre eux et le Centre intercommunal d'action social (CIAS) qui gère les deux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de l'agglomération : Les Gentianes à Vétraz-Monthoux, et La Kamouraska à Gaillard. Le but ? Délimiter les champs d'intervention respectifs, et faciliter les relations professionnelles autour d'objectifs partagés.

Formation : un site à l'étude

À signaler enfin : la naissance d'un projet ambitieux pour un nouveau site de formation supérieure ! Porté par l'Université de Savoie et accompagné par Annemasse Agglo, le dossier d'avant-projet fera l'objet de plusieurs études et validations dans les prochaines années, en lien avec l'État, la Région, le Département et plusieurs organismes de formation.

EPHAD La Kamouraska à Gaillard

L'HABITAT

Les 1^{res} actions du nouveau PLH

Le programme local de l'habitat (PLH) 2012-2017 a démarré. Temps fort de l'année : le séminaire du logement abordable pour orienter la qualité de l'offre neuve dans les années à venir.

L'objectif du nouveau PLH d'Annemasse Agglo est ambitieux : «mieux construire pour mieux loger» soit produire 700 logements neufs en moyenne chaque année en privilégiant la qualité plutôt que la quantité. Parmi eux, 24 % seront des logements aidés destinés aux ménages ayant des revenus modestes. Près de 20 actions ont été élaborées dans le cadre du nouveau PLH d'Annemasse Agglo. Parmi elles, l'action phare de l'année a porté sur la qualité de l'offre neuve, en particulier le logement abordable : sur un marché

immobilier tendu, préserver la capacité des ménages à accéder facilement à la propriété est devenu une priorité. La tenue d'un séminaire très largement ouvert aux élus et partenaires de la collectivité pour connaître et comprendre les outils en faveur de l'accession abordable a constitué le point d'orgue de cette réflexion en 2013. La Région Rhône-Alpes, financeur et partenaire de la démarche, et l'Assemblée régionale de coopération du Genevois français (ARC) y étaient notamment représentées.

Parallèlement, l'Agglomération a lancé cinq marchés publics, et deux autres actions du PLH ont démarré : une étude sur la transition thermique du parc de logements privés, ainsi qu'une démarche sur les attributions de logements sociaux.

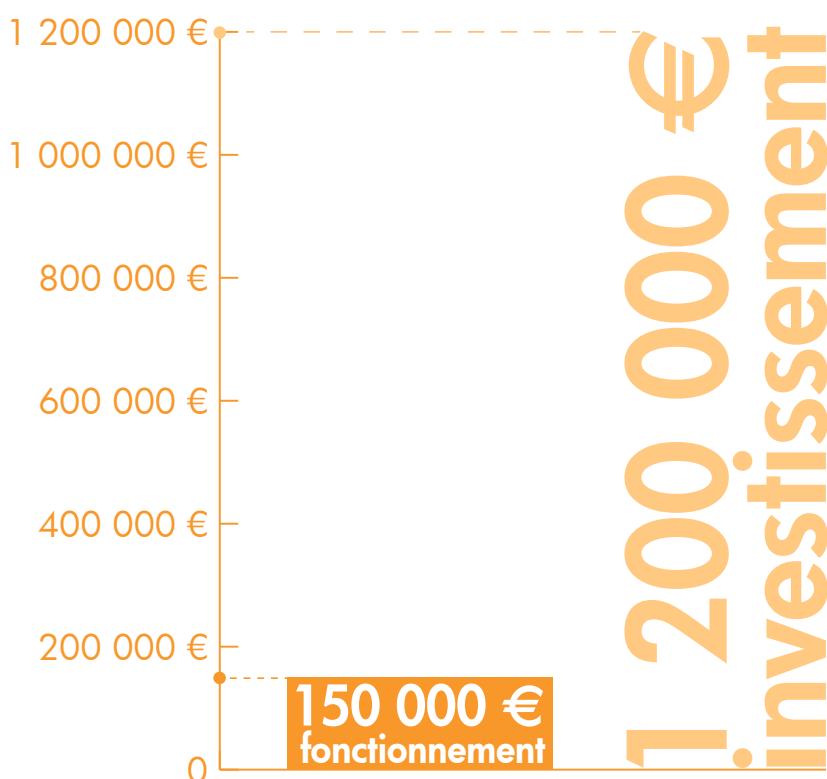
On note également la poursuite de la cellule de veille «habitat indigne» et la réalisation d'une étude de cadrage sur les copropriétés fragilisées.

1 espace de ressources
pour les bailleurs sociaux.
1 plate-forme d'échanges
«habitat indigne».

13 septembre

Séminaire sur le logement
abordable au siège
d'Annemasse Agglo.

.....
Retrouvez le diagnostic
et toutes les informations sur
www.annemasse-agglo.fr/plh



LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT (MJD)

Un agent d'accueil à temps plein !

En créant un poste d'agent d'accueil à temps plein, la Maison de Justice et du Droit s'est donnée les moyens de pérenniser son action et d'offrir un service de meilleure qualité.

Créé en 2000 pour apporter un premier niveau d'information aux citoyens de l'agglomération, cet établissement judiciaire bénéficie d'un taux de fréquentation stable. En revanche, en raison des problèmes d'effectif, la MJD a vu les statistiques du renseignement juridique s'effondrer de 60 % par rapport à 2009, année de plus forte fréquentation du point d'accès au droit. Pour restaurer un service de qualité, une restructuration de l'équipe a été engagée en 2013 à moyen constant. Si un greffier du TGI de Thonon-les-Bains et un

juriste employé par Annemasse Agglo travaillent toujours sur place (1,8 ETP), ils n'auront plus à assurer la permanence de l'accueil : un agent d'accueil a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2014. Parallèlement, la coordination a été repensée. En 2014, l'équipe étudiera la possibilité d'accueillir le public sans rendez-vous pour améliorer encore la qualité de service.

**Plus de 12 000
habitants**

d'Annemasse agglo reçus.

11 septembre

Le Conseil communautaire vote la création d'un poste d'agent d'accueil pour la MJD, après un travail en partenariat avec le TGI de Thonon-les-Bains.

Mémo :

3 permanents

et 12 intervenants.

150 m² de locaux.





développement économique

Encourager les entrepreneurs
à créer, recruter et se développer
sur le territoire : une condition
sine qua non de son attractivité
et de son dynamisme économique.



53 entreprises accompagnées.
22 créations financées par Initiative Genevois.
 Près de **1500** personnes accueillies à la Cité des métiers.
 Près de **2000** candidats à la création/reprise accueillis à la MED.

Missions :
 implantation | création
 et reprise | développement
 | animation de réseaux.

février 2013

Ouverture du Centre associé d'Annemasse de la Cité des métiers du Grand Genève.

LA MAISON DE L'ÉCONOMIE DÉVELOPPEMENT

La MED accueille la Cité des métiers

Annemasse Agglo a confié une mission d'animation économique du territoire à la Maison de l'économie développement (MED) jusqu'en 2016. L'année 2013 est celle des implantations d'entreprises et du renforcement de la coopération transfrontalière.

+ 10 % d'implantations sur l'agglomération

La MED collecte les offres immobilières et les diffuse aux entreprises qui en font la demande. En 2013, elle a répondu à 212 demandes et a enregistré 78 installations effectives suite à la sollicitation du service : un taux de réussite en hausse de 10 points par rapport à 2012. En outre, la MED participe à la gestion locative des ateliers relais à Ville-la-Grand et à Gaillard, ainsi que celle des bureaux de la Cité de la Solidarité Internationale (voir encadré p.31).

Emploi : label Cité des métiers

Depuis février 2013, la MED anime dans ses locaux l'antenne locale de la Cité des Métiers du Grand Genève : un guichet unique, gratuit, anonyme et sans rendez-vous, où chacun reçoit un premier niveau d'information sur les questions relatives à l'emploi, la formation, l'évolution professionnelle et la création d'entreprise. Grâce au label Cité des métiers, le dispositif s'inscrit dans un réseau international de qualité pour les organismes d'orientation, d'information et d'accompagnement à la recherche d'emploi.

Coopération transfrontalière : un atout pour les entreprises

Parmi les nombreuses autres actions conduites par la MED en 2013, celles destinées à rapprocher les entreprises des deux côtés de la frontière méritent d'être signalées. La MED a animé des tables rondes pour promouvoir la bi-localisation auprès des entreprises suisses : plus de 150 entrepreneurs suisses ont été accueillis lors de ces rencontres. Sur la même thématique, la MED a participé à la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de l'Assemblée régionale de coopération du Genevois français (ARC) appelée « Éco-cité française du Grand Genève ». Le but est d'aider les entreprises du Genevois français à accéder aux marchés porteurs, spécialement dans les domaines de l'éco-construction, de la mobilité durable, de la solidarité et de l'eau.

Dans les locaux de la CSI



CITÉ DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

La Cité a fêté ses 5 ans d'existence et inauguré ses nouveaux locaux le 16 avril 2013, lors d'une cérémonie aux retombées politiques et médiatiques importantes. La demi-journée porte ouverte organisée le 22 novembre a permis aux citoyens intéressés de découvrir le fonctionnement de ce pôle innovant d'appui au développement des acteurs de la solidarité internationale. Deux nouvelles ONG s'y sont installées, portant leur nombre total à sept. En parallèle, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) a terminée l'étude pré-opérationnelle pour la création d'une plateforme internationale des partenariats publics-privés consacrée au développement durable dans l'agglomération.

FONCIER & IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Davantage de place pour les entreprises

Plusieurs projets ont bien avancé en 2013. Parmi eux figurent celui de Borly 2, celui de crèche et restaurant inter-entreprises sur le technosite Altea et celui, inédit, d'une future pépinière d'entreprises.

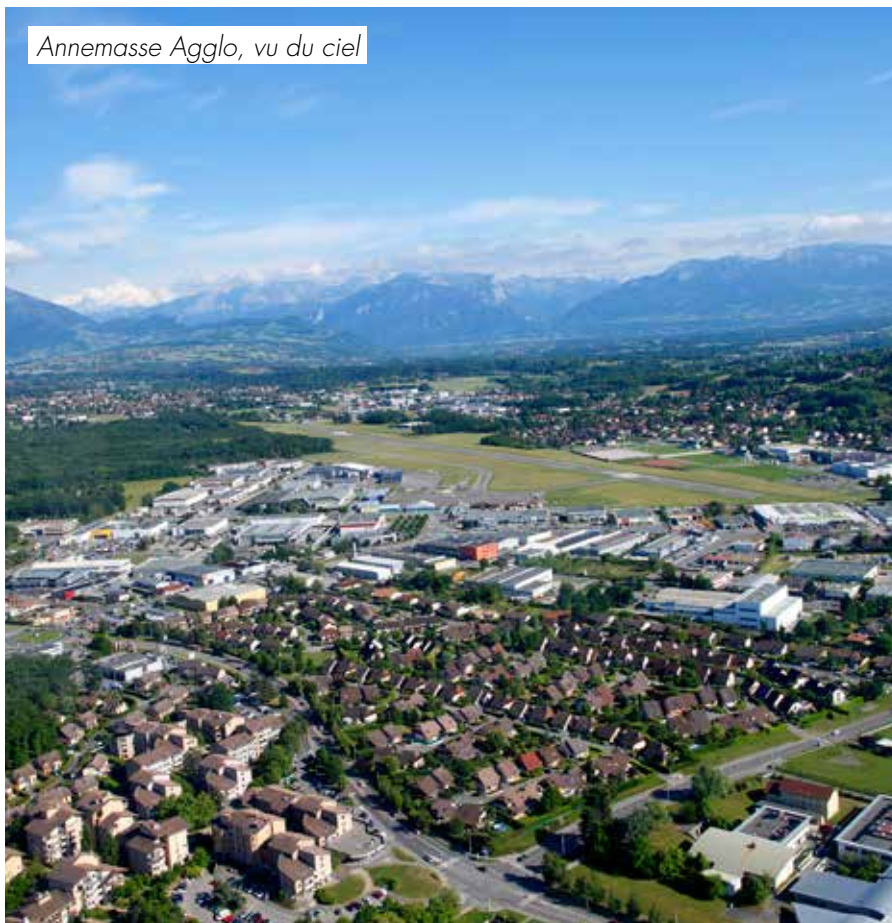
Immobilier : une pépinière pour les jeunes pousses

Aucune pépinière d'entreprises dans l'agglomération jusqu'à ce que... l'opportunité d'en créer une dans la zone d'aménagement concerté Étoile Sud Ouest se présente en 2013 avec l'achat de locaux. Les études conduites la même année concluent à la faisabilité du projet. Les locaux acquis par la collectivité pourraient accueillir une quinzaine de jeunes entreprises tertiaires, un espace de coworking de 100 m² et des espaces mutualisés à l'horizon 2015. Les élus ont accueilli très favorablement un projet qui aide les créateurs d'entreprises. Autre actualité : les plans d'une crèche et d'un restaurant inter-entreprises sur le technosite Altea à Juvigny ont été dessinés. Ces équipements profiteront aussi aux employés de la zone d'activité économique Mont-Blanc à Annemasse.

19 novembre

Le Conseil communautaire dit « oui » à la création d'une pépinière d'entreprises tertiaires dans le futur écoquartier Étoile Annemasse-Genève.

Annemasse Agglo, vu du ciel



Foncier : Borly 2, ça se précise

Les études préalables à l'extension de la zone d'activité économique de Borly à Cranves-Sales se sont poursuivies. En 2013 l'étude de circulation a été réalisée, et les négociations avec Réseau de transport d'électricité (RTE) pour l'enfouissement des lignes haute tension ont abouties. Les travaux pourraient commencer en 2015, après que les dernières études aient été conduites. Par ailleurs, des études de sol ont été entreprises sur la zone des Bois d'Arve à Étrembières, un site actuellement inoccupé. En projet : l'aménagement de locaux commerciaux dédiés aux sports et loisirs.



gestion du patrimoine

À l'échelle de l'agglomération, nombre de sites, d'ouvrages et de bâtiments nécessitent une attention spécifique à maints égards. Les services d'Annemasse Agglo veillent à leur classement et à leur entretien quotidiennement.

DE NOUVELLES AUTORISATIONS ET ACQUISITIONS FONCIÈRES

En 2013, l'Agglomération a concentré ses efforts sur quatre projets dans les domaines des transports et de l'environnement : les sentiers des Voirons, deux giratoires de la route de Thonon, le périmètre de captage du Salève, et les aspects fonciers préalables à la construction du futur tramway.

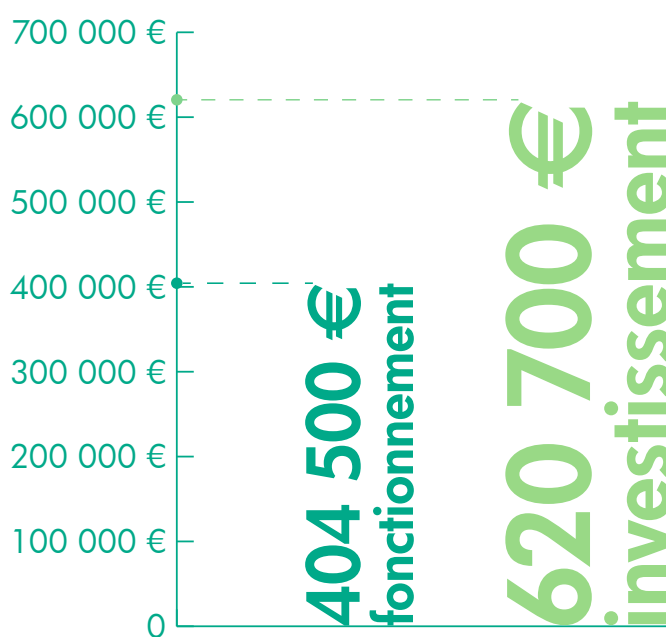
Transports publics : ça avance !

Annemasse Agglo est désormais propriétaire d'une parcelle acquise dans la commune de Gaillard pour un montant de 600 000 euros. Son aménagement permettra le passage d'un futur tramway sans bloquer l'accès des camions de marchandises au supermarché. L'implication des élus n'est pas étrangère à l'issue heureuse des négociations. Autre avancée notable : l'acquisition des parcelles nécessaires à la construction des giratoires des Esserts et du Cheneviers sur la route de Thonon. Ces deux aménagements routiers ont préparé la mise en circulation de Tango, le bus à haut niveau de service. Parallèlement à l'aménagement d'un couloir de circulation dédié à Tango, il convenait d'améliorer le trafic sur cette entrée/sortie de l'agglomération très fréquentée.

Environnement : un périmètre élargi

L'Agglomération a aussi été fortement mobilisée pour préparer l'inscription des trois sentiers des Voirons au schéma départemental des itinéraires de promenade et de randonnée : le sentier du Pralère, le signal des Voirons et le sentier de la Cave aux fées. Le

20 novembre, c'est chose faite pour deux d'entre eux après que toutes les autorisations de passage aient été délivrées par les propriétaires concernés. En 2014, ils seront balisés pour en faciliter l'accès au public. Par ailleurs, le service a participé aux démarches d'élargissement du périmètre de protection de la source des Eaux-Belles dans le massif du Salève suite à la découverte de l'importance du rôle du Gouffre de Bellevue et des dolines situées vers le sommet : il s'agit de trous dû à l'érosion des massifs karstiques. Des travaux conduits en partenariat avec l'Université de Paris VI ont mis en évidence le parcours de l'eau. Le Salève accueillant notamment plusieurs alpages, le périmètre de protection des sources pourrait passer de 2 km² situés localement à 12 km² au total répartis sur l'ensemble de la montagne.



**Plus de 100
sinistres**

enregistrés et résolus

4 Décembre

1^{re} acquisition foncière sur le tracé du futur tramway dans la commune de Gaillard, route de Genève, après un an de négociations soutenues par les élus.

230 immeubles
et ouvrages de génie civil.
167 véhicules.
30 puits de forage
captage et réservoirs.

CONSTRUIRE PROPRE : UNE DÉMARCHE EXEMPLAIRE

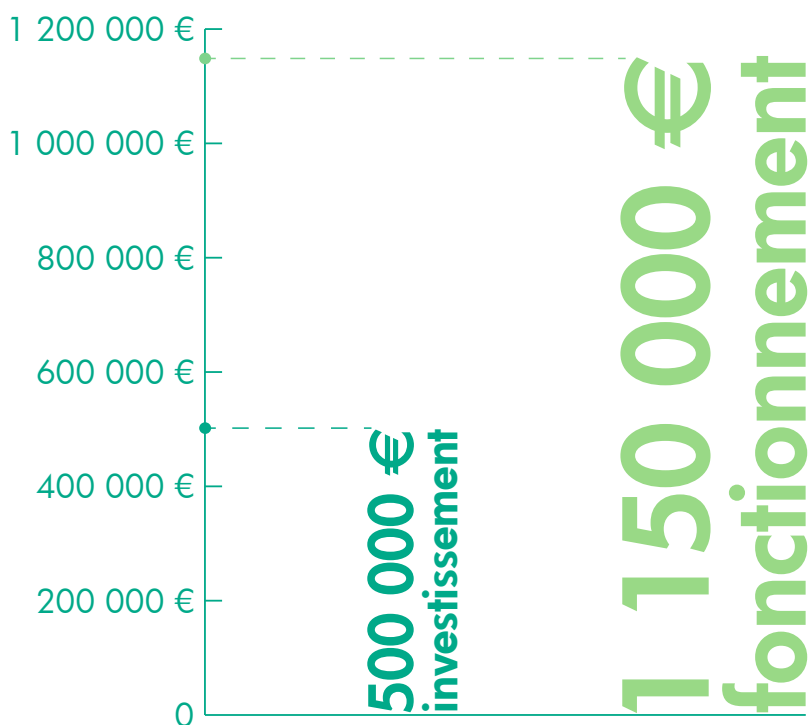
En 2013, le service de gestion technique a initié une démarche qualitative sans précédent sur le chantier du CHUS, et continué d'assurer l'entretien du parc immobilier existant.

Constructions neuves : le CHUS, chantier propre

Les travaux de construction du futur centre d'hébergement d'urgence et de stabilisation (CHUS) ont commencé en mars 2013, rue Ernest Renan à Ambilly. Petite particularité : les quelque 20 entreprises ont toutes signées la charte « construire propre ». Lors de l'attribution du marché, chacune a formulé des propositions d'émission et d'évacuation des déchets, et s'est engagée à les respecter. Des visites de contrôles imprévues sont effectuées. En cas de non respect de la charte, les entreprises sont sanctionnées. Conduite en partenariat avec la Fédération du BTP 74, cette démarche propre n'a que des avantages : réduction des nuisances dans un quartier résidentiel, meilleure sécurité sur les chantiers, meilleure qualité de réalisation des travaux, meilleure image de la profession. En décembre 2013, les travaux hors d'eau et hors d'air achevés, le second œuvre pouvait débuter.

Entretien des bâtiments : opérationnels !

Parallèlement aux constructions neuves, l'Agglomération assure l'entretien et la maintenance quotidienne du parc existant. En décembre 2012, le nouvel Hôtel d'agglomération est venu s'y ajouter en lieu et place des cinq sites où étaient répartis les agents de l'agglomération. Presque tous les corps de métiers du bâtiment sont présents au sein de



l'équipe d'entretien - peintre, menuisier, électricien, serrurier, agents des espaces verts, etc. - laquelle accueille trois emplois d'avenir depuis le printemps 2013. Parmi les rénovations d'envergure à signaler en 2013 : la réfection des toitures de l'entreprise SCAIME (bâtiments propriété d'Annemasse Agglo) sur le technosite Altea à Juvigny.

633 interventions
sur les bâtiments et espaces
verts.
+/- 1 500
facturations annuelles.

23 juillet

Le Conseil communautaire
délibère en faveur de la
rénovation de l'EHPAD Les
Gentianes,
à Vetraz-Montoux.

60 bâtiments.

GLCT :

Le téléphérique appartient au Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) qui rassemble Annemasse Agglo, l'État de Genève et la commune de Monnetier-Mornex.

Les services d'Annemasse Agglo sont mandatés par le GLCT pour le suivi administratif et technique de la structure, en étroite collaboration avec les services de l'État de Genève.

16 novembre

Arrêt d'exploitation hivernal et début des travaux de changement des câbles.

200 000

passagers en 2013

Gare d'arrivée du Téléphérique du Salève



LE TÉLÉPHÉRIQUE DU SALEVE

Un nouvel exploitant ouvert sur le Grand Genève

En 2013, le renouvellement de la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du téléphérique promet d'augmenter le nombre de ses usagers en s'appuyant sur de nouveaux partenaires.

Le choix du GLCT s'est porté sur la Société du téléphérique du Salève lors du renouvellement de la DSP, un groupement composé de RATP Dev, TPG France et COMAG. Associant une forte maîtrise des charges d'exploitation au développement d'une nouvelle clientèle, leur offre a séduit les membres du GLCT. Elle comprend notamment un partenariat avec l'Office de tourisme de Genève dans le cadre du tour de la ville, ainsi qu'un partenariat avec les transports en commun genevois pour la vente de tickets dans les distributeurs automatiques. La société du téléphérique du Salève a jusqu'au

31 décembre 2018 pour faire la preuve de sa différence. Parallèlement, la concession domaniale pour l'exploitation du restaurant du téléphérique a été accordée à la société Horizon pour une durée de quatre années supplémentaires.

Nouveaux câbles et fibre optique

Le GLCT avait changé l'automatisme durant l'hiver 2012-2013. Le changement des quatre câbles porteurs et des câbles tracteurs vient achever la modernisation de l'équipement durant l'hiver 2013-2014. Petite nouveauté : deux des câbles sont équipés de fibre optique. Dans l'immédiat, ils établissent une liaison informatique entre les gares. À terme, la fibre peut être louée par le GLCT aux opérateurs souhaitant couvrir le territoire.



services mutualisés de police et de voirie

Particularité historique : depuis 2008, Annemasse Agglo gère les services de voirie et de police des six communes du périmètre des Voirons. Quant aux six autres communes qui composent la collectivité, elles gèrent chacune ces services.

19, 20 et 21 septembre

Journées de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière à Cranves-Sales co-organisées avec la préfecture de Haute-Savoie : plus de 500 personnes accueillies.

2000 interventions
sur le domaine public.

431 timbres amendes émis.

LA POLICE

Cap sur la sécurité routière

En 2013, l'actualité de la police intercommunale est riche en événements. En plus des missions habituelles, l'Agglomération a signé deux conventions et intensifié ses efforts en matière de prévention routière.

En fin d'année, les conseillers communaux des six communes concernées ont réaffirmé leur volonté de «casser la vitesse» pour réduire le nombre d'accidents de la route ainsi que leur gravité. Le radar pédagogique acquis en 2012 a été utilisé à cet effet, et de nouvelles actions sont à l'étude. Parallèlement, les moniteurs de prévention routière ont poursuivi leur action de sensibilisation auprès des scolaires en délivrant 300 permis de piéton et permis de cycliste à l'issue de journées de formation dans les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2. Ce dispositif national s'est accompagné cette année d'un temps fort ouvert à tous : les journées de la sécurité routière organisées avec les services de la préfecture à Cranves-Sales.





Les services d'Annemasse Agglo sur le terrain

Une nouvelle convention nationale

Comme pour la voirie, la convention de mutualisation triennale des services de police des six communes a été renouvelée à l'identique jusqu'en 2016, ainsi que le groupement d'achats. De plus, en vertu de la réglementation entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, l'Agglomération a élaboré la convention intercommunale de coordination qui la lie désormais aux communes, à la gendarmerie nationale et à l'État. Signée le 23 décembre, la nouvelle convention établit les missions et les moyens de la police pour trois ans. Les élus locaux se sont fortement impliqués dans l'élaboration du document pour y inscrire leurs priorités : sécurité routière, sécurité des biens et des personnes, lutte contre les incivilités, pollutions et nuisances, respect des règles et autorisations d'urbanisme, etc.

Équipe :

5 agents assermentés
dont 3 moniteurs de
prévention routière.



LA VOIRIE

Renouvellement de la convention d'entretien

En 2013, les élus des six communes concernées par la mutualisation des services de voirie ont voté la reconduction de la même convention jusqu'en 2016.

La convention de mutualisation triennale s'accompagne d'un groupement de commande entre les 6 communes pour l'entretien de la voirie : celui-ci aussi a été renouvelé pour une durée de trois ans, ce qui permet d'optimiser les coûts du service. Un nouveau responsable a été recruté pour assurer la maîtrise d'œuvre des quelques 30 chantiers de voirie annuels dans le cadre de la convention.

Mobilisés pour le déneigement

Autre fait notable en 2013 : les élus municipaux ont voté en commission l'acquisition d'un tracteur neuf, d'une saleuse auto chargeuse et d'une étrave bi-raclage pour renouveler partiellement

le parc de machines-outils servant au déneigement. En 2013, cette mission a occupé les six agents de terrain près de 1 500 heures... À noter enfin la mise à jour réglementaire des panneaux de signalisation de deux communes, et la mise en place de barrières de sécurité le long de deux ouvrages d'art.

Périmètre :

Bonne | Cranves-Sales |

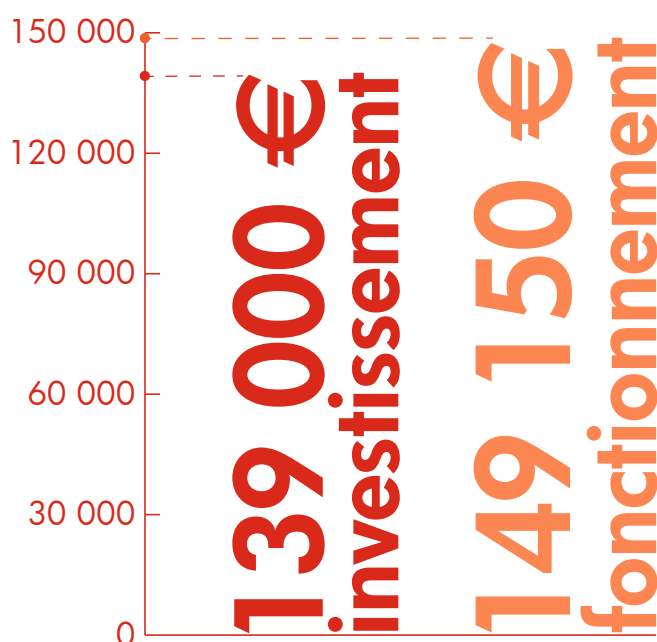
Juvigny | Lucinges

Machilly | Saint-Cergues



Missions :

balayage | déneigement
entretien de la chaussée
élagage | fossés et
accotements | fauchage
évacuation pluviale | petite
maçonnerie | signalisation.



A yellow SEMAT waste management truck is parked on a wet surface. A worker in a high-visibility green and yellow uniform is using a high-pressure hose to clean the side of the truck. The truck has "SEMAT" and "80" markings. The background shows a fence and some greenery.

gestion des déchets

Point d'apport volontaire



50 000 tonnes

de collecte.

20 000 tonnes

de dépôts dans les 4 déchetteries.

PROPRETÉ : COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS

L'agglomération fait plus pour le tri des déchets

En 2013, l'Agglomération a poursuivi les études dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouveau service pour les citoyens : la collecte sélective en porte à porte sur les zones urbaines les plus denses.

Celui-ci pourrait voir le jour dès la fin 2014. En 2013, l'Agglomération a étudié les conditions de mise en place de ce nouveau service. Une partie des 105 points d'apport volontaire pour les emballages recyclables répartis sur le territoire sera progressivement remplacée par un service de collecte en porte à porte, au moyen de bacs jaunes. Le service sera mis en place sur les communes à la densité urbaine la plus élevée. Le but de cette opération est d'inciter les habitants à trier d'avantage leurs poubelles : aujourd'hui, ils trient en moyenne 57 kilos chacun et

chaque année. Pour préparer ce changement, les élus ont voté la construction d'un quai de transfert des déchets recyclables à côté de la déchetterie des Grand-Bois, à Vétraz-Monthoux.

L'Agglomération a poursuivi son travail quotidien dans les 12 communes du territoire : collecte des ordures ménagères, gestion des déchetteries, livraison de conteneurs, etc. Globalement, le tonnage des ordures ménagères collecté est en légère baisse, du fait d'une progression du tri et de la création de la redevance spéciale en 2012, certaines entreprises s'étant tournées vers des services de collecte privés.

4 déchetteries.

17 silos à verre.

105 silos à emballages.

5 avril 2013

Journée d'animation pour la promotion du recyclage à la déchetterie des Grand-Bois, en partenariat avec Emmaüs et le Sidefage.

A photograph of a male worker with curly brown hair, wearing a high-visibility yellow and grey safety vest and matching pants. He is standing outdoors next to the open rear hatch of a white van. He is holding a red hose that runs from a red equipment case inside the van down to the ground. The background shows some green foliage and a blue fence. The entire image is overlaid with a semi-transparent blue filter.

service d'eau
et d'assainissement

VERS UN ACCUEIL UNIQUE DES USAGERS EN 2014

Par souci de simplification pour l'utilisateur, l'Agglomération fait converger l'accueil et la communication de l'eau et de l'assainissement. En parallèle, les travaux sur le réseau se poursuivent, Ocybèle monte en charge, et l'avenir de l'eau se prépare.

En 2013, l'Agglomération a fait de la relation client. Elle a entrepris une réflexion globale pour créer un service d'accueil commun à l'eau et à l'assainissement, où les usagers pourront adresser toutes leurs demandes : exploitation, permis de branchement, etc. À terme, ce service pourrait employer 50 agents. L'année a passé dans la préparation du projet. En parallèle, le service a revu la copie de ses conditions générales, notamment celles du service public d'assainissement non collectif (SPANC) qui régit l'usage des fosses septiques : créé en 2005 par obligation légale, ce service reste mal perçu. Transparent et pédagogique, le nouveau règlement du SPANC édité le 1^{er} avril met en évidence les bonnes pratiques pour éviter la pollution des cours d'eau en aval. Enfin, la collectivité a planché sur l'harmonisation des grilles de tarifs de l'eau et de l'assainissement : le même type de tarif a été adopté pour chaque branchement, au détail ou au forfait. Plus lisibles pour les usagers, les nouvelles grilles tarifaires sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet.





Installation d'un réseau d'assainissement non collectif

17 et 19 septembre

Validation du projet de service mutualisé en Bureau par les élus, puis en Commission technique paritaire par les représentants du personnel

Réseaux : réception des premiers travaux de dévoiement

Les travaux de dévoiement des réseaux d'eau et d'assainissement préalables à la mise en circulation du bus à haut niveau de service Tango ont été livrés durant l'été 2013. De même, un schéma de dévoiement des réseaux passant sous les voies de circulation du futur tramway a été étudié en lien avec les partenaires concessionnaires, en particulier ErDF. Le but ? Ne pas interrompre les transports en commun en cas d'intervention sur les réseaux.

Assainissement : tout pour Ocybèle !

Depuis avril 2013, Ocybèle est l'unique station d'épuration en fonctionnement. Toute la capacité de l'ancienne station de Ménoge est basculée sur le site d'Ocybèle par un poste de pompage. Les élus se réjouissent de cette réussite qui symbolise la bonne intégration de la politique de l'eau à l'échelle des douze communes. Deux biofiltres ont été ajoutés à la station Ocybèle durant l'été 2013 : ils augmentent sa capacité d'épuration de 30 % (125 000 EH).

Eau : quels seront nos besoins dans 20 ans ?

Au chapitre de l'eau, l'année 2013 est celle des questions. La préparation du schéma directeur de l'eau potable (SDEP) 2014-2034 a fortement mobilisé l'Agglomération ainsi que ses partenaires, le Syndicat intercommunal des eaux des Voirons et celui des eaux de Bellecombe. Un accord a été trouvé sur les volumes d'eau importants échangés entre les trois organismes. Le souci commun de préserver la ressource en eau à long terme a guidé les élus dans l'élaboration du document cadre, et le SDEP devrait être validé en 2014. C'est ce même souci qui va

conduire à l'élargissement du périmètre de protection de la source des Eaux-Belles, conformément aux conclusions de l'étude sur la pression entropique du Salève conduite en partenariat avec la Société d'économie alpestre de Haute-Savoie en 2013 : ce périmètre pourrait passer de 2 km² situés localement à 12 km² au total répartis sur l'ensemble de la montagne.

+ de 80 %

de rendement du réseau
d'eau potable

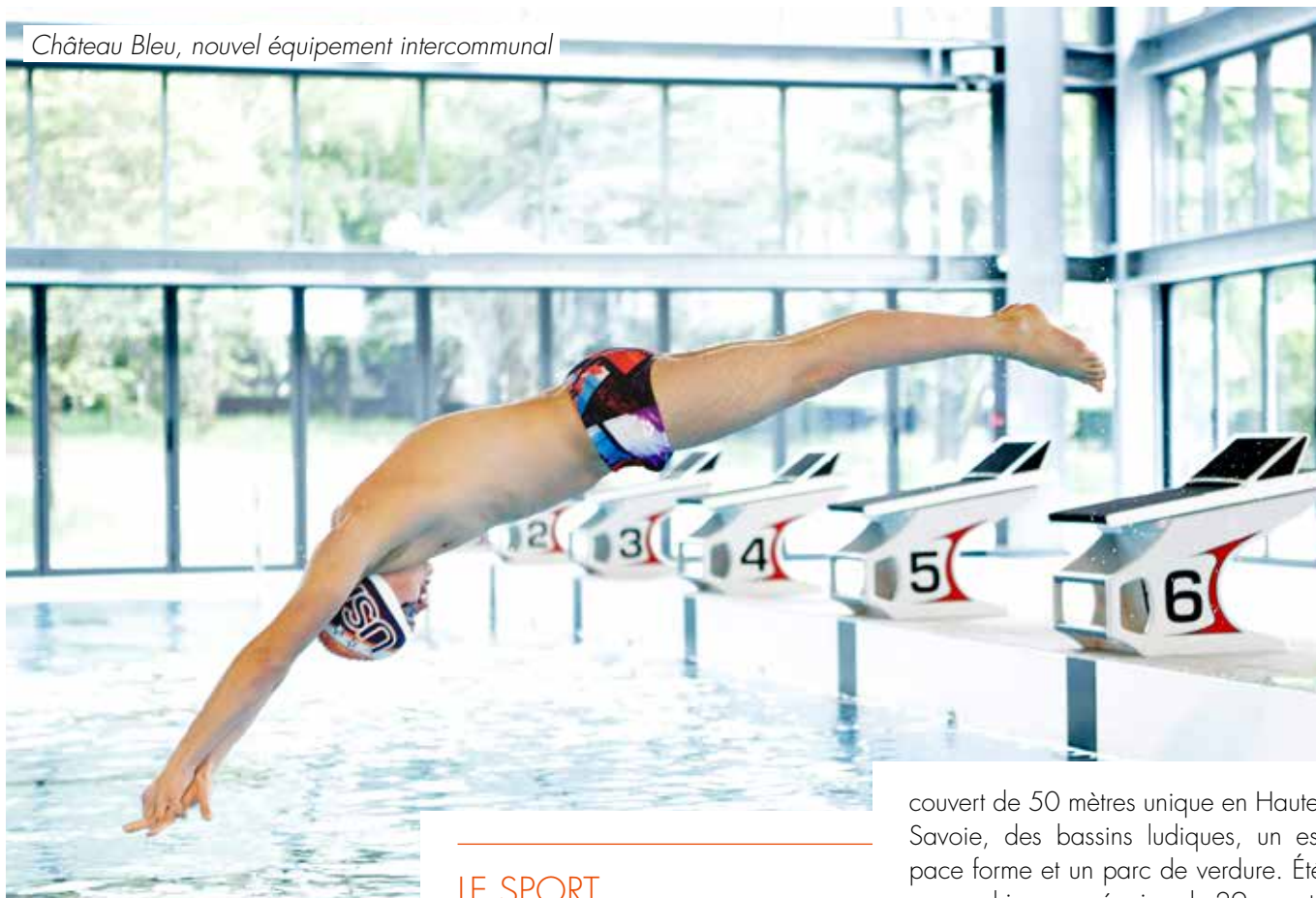




jeunesse, sport, culture, communication

Une offre culturelle et sportive digne
des grandes agglomérations profite
chaque jour à tous les habitants du
territoire, petits et grands. Une offre
enrichie en 2013, qui fait voir...
Annemasse en Grand !

Château Bleu, nouvel équipement intercommunal



LE SPORT

Château Bleu : dernière ligne droite avant l'ouverture

En prévision de l'ouverture de Château Bleu, la Communauté d'agglomération d'Annemasse a pris la compétence centre aquatique ! tandis que les autres équipements de sport et de loisir continuent à bénéficier d'un programme d'animation soutenu.

En 2013, la compétence sportive d'Annemasse Agglo est très nettement renforcée avec le transfert de la piscine jusqu'alors gérée par la Ville d'Annemasse. En lieu et place de l'ancienne piscine, les élus ont souhaité offrir aux habitants de l'agglomération un centre aquatique complet. Dimensionné pour accueillir 300 000 baigneurs par an, Château Bleu comprend un bassin

couvert de 50 mètres unique en Haute-Savoie, des bassins ludiques, un espace forme et un parc de verdure. Été comme hiver, une équipe de 29 agents recrutés par la collectivité assurera la sécurité des baigneurs et proposera des animations ciblées pour chaque public. L'Agglomération a œuvré à la mise au point de la programmation, des conditions d'accès et des tarifs en lien avec les associations sportives et l'Éducation Nationale. Cinq conventions ont notamment été signées avec les clubs utilisateurs du centre aquatique, qui deviennent des clubs d'intérêt d'agglomération, soutenus dès lors par Annemasse Agglo.

6 novembre

Par délibération du Conseil, le futur centre aquatique Château Bleu est reconnu d'intérêt communautaire.

Autres sites d'Annemasse

Agglo :

Stand de tir de Juvigny.

Foyer de ski de fond de
Plaine-Joux.

Complexe de tennis des
Verchères (Ville-la-Grand).

Centre de loisirs de

La Bergue (Cranves-Salles).

7 gymnases (Ville-la-Grand,

Gaillard, Vétraz-Monthoux,

Cranves-Sales et Annemasse).

Sport toujours : en 2013, le territoire a accueilli plusieurs compétitions sportives de haut niveau comme le Championnat de France de squash qui s'est déroulé à Cranves-Salles du 18 au 20 octobre. Annemasse Agglo a apporté un soutien financier et marketing à ces manifestations.

Roulez jeunesse !

Annemasse Agglo a poursuivi sa politique de subvention en faveur des actions pédagogiques et sportives dans l'enseignement secondaire, avec 14 collèges et lycées bénéficiaires en 2013. En septembre, le ministère de l'Éducation Nationale a attribué le label Citoyenneté Environnement Développement au centre de loisirs de La Bergue pour trois nouvelles années. Le centre est déjà titulaire du label

depuis 6 ans, une reconnaissance de la qualité du programme de gestion et d'animation mis en œuvre par la Fédération des œuvres laïques 74 sur le site. À signaler enfin : la réorganisation du fonctionnement du centre et la mise en circulation de deux navettes supplémentaires pour adapter l'offre de loisirs à la réforme des rythmes scolaires en vigueur dès la rentrée 2013 dans cinq des douze communes de l'agglomération.

1^{er} janvier

Application de la tarification sociale votée par les élus communautaires pour l'accès au centre de loisirs de La Bergue : 5 tranches de prix en fonction des revenus.

30 000 sportifs

accueillis dans les gymnases.

3 000 scolaires

accueillis au foyer de ski de fond.

17 500

journées enfant

organisées au centre de loisirs.

LA CULTURE

Une action plus large auprès des publics

En 2013, l'École des Beaux-Arts du Genevois atteint son rythme de croisière. Le festival Couleur(s) d'automne fédère un nombre croissant de projets sur le territoire et confirme son succès populaire.

L'EBAG à plein régime

Après plusieurs années de montée en charge, l'École des Beaux-Arts du Genevois que gère la collectivité a stabilisé son fonctionnement. Quelques 30 agents et intervenants extérieurs y travaillent sur les sept sites d'implantation répartis sur le territoire. Près de 900 adultes et enfants inscrits en 2013 ont bénéficié des enseignements artistiques de pratique amateur dispensés par l'École. Avec Bozarts vacances, une vingtaine de stages pour enfants a été organisée durant les vacances scolaires. Le personnel est aussi intervenu à l'extérieur de l'école auprès de 350 élèves environ. Le secteur préparatoire aux carrières artistiques professionnelles a consolidé ses partenariats avec les écoles de Genève, Annecy, Grenoble et Valence. L'année 2013 est aussi celle de la réorganisation complète des plannings pour s'adapter à la réforme des rythmes scolaires.

Cours d'arts plastiques à l'EBAG





**21 et 22
septembre**

Le festival Couleur(s) d'automne attire 10 000 visiteurs sur le site du lac de Machilly.

+ 33 % de fréquentation à Couleur(s) d'automne (vs 2012).

À l'entrée de Couleur(s) d'Automne

Temps fort : Couleur(s) d'automne

Co-organisé par Annemasse Agglo et l'Office de tourisme, Couleur(s) d'automne reste l'événement culturel phare du territoire. En 2013, le Comité de sélection des œuvres a retenu 10 projets d'art environnemental à l'issue d'un appel à projets international qui recueillit 80 dossiers de candidature. Accueillis par les élus, les artistes ont été invités à présenter au public leur travail. Près de 600 élèves ont bénéficié d'un projet pédagogique animé par un des artistes, et participé à la création d'une œuvre collective durant le festival.

Le public aussi a été invité à créer une œuvre sur place. Parallèlement, des artistes ont été accueillis en résidence à Ambilly, Gaillard et Annemasse où ils créent des œuvres avec les résidents de la Maison Coluche et des habitants des quartiers : Annemasse Agglo fait vivre le lien entre nature et culture en ouvrant la manifestation tout au long de l'année à tous les publics.

Subventions particulières

À signaler parmi les subventions accordées aux associations culturelles en 2013 pour soutenir leur activité : celle du cinéma d'art et d'essai Ciné Actuel qui a entrepris des travaux d'accessibilité, et celle du Théâtre du Torrent qui a organisé le 10^e PATAF, un festival de théâtre amateur.



LA COMMUNICATION

Marketing territorial : Annemasse en Grand est née !

L'année 2013 a vu naître Annemasse en Grand : une bannière pour rassembler les différents acteurs du territoire, mettre en cohérence les projets et donner à voir l'image d'un territoire attractif.

Clin d'œil au Grand Genève, le nom Annemasse en Grand a été choisi pour signifier la communauté et la continuité des projets entre les deux territoires. Annemasse en Grand veut également souligner l'engagement des acteurs du territoire pour mettre en œuvre des projets d'envergure. En 2013, Annemasse Agglo a déjà signé deux campagnes sous ce nom : « Changement en cours » pour inciter à participer aux actions de concertation publique, et « Noël en Grand ». Le but de cette démarche ? Doter le territoire d'une image de marque revalorisée, révisée à la lueur des projets réalisés (Château Bleu, réaménagement des centres urbains, Tango,...) afin que les habitants prennent conscience de la richesse de leur lieu de vie. La démarche, qui fédère déjà les douze communes de l'agglomération, l'Office de tourisme et la Maison de l'économie et du développement, va être étendue à d'autres acteurs publics et privés.

Ce faisant, Annemasse Agglo cherche à communiquer de façon plus cohérente sur les projets, les événements et les équipements dont bénéficie la population, pour agir sur la perception du territoire, et passer d'un dynamisme subi à un dynamisme maîtrisé.

Com interne : bienvenue à Intr'agglo

L'année 2013 est aussi celle d'un nouvel outil : l'intranet nouveau a été mis en ligne le 1^{er} octobre. Connecté au système d'information de la collectivité, il offre des fonctionnalités très attendues des agents : un annuaire toujours à jour, plus de formulaires dématérialisés (demandes d'interventions, réservations de véhicules, etc.), l'agenda des élus, la base documentaire des assemblées ou encore un système de petites annonces. Deux autres actions méritent d'être signalées. La campagne de naming pour le centre aquatique sous forme de jeu-concours auprès des habitants : digitale et participative, cette campagne innovante a rencontré un franc succès avec plus de 400 réponses reçues ! Résultat : c'est Château Bleu qui a été retenu, en écho à sa voisine Château rouge. Enfin, la campagne « Aujourd'hui en bus, demain en train » pour l'inauguration de la ligne de bus n°61 a emporté l'adhésion des élus.

Missions : communication
institutionnelle | externe
interne | événementielle
marketing territorial.

Publications : Intr'agglo
www.annemasse-agglo.fr
le BIP | le rapport
d'activités Côté Agglo.

28 février

Conférence de presse en
présence des conseillers
communaux pour le
lancement de la marque
Annemasse en Grand.

+/- 500 retombées
de presse.



services support

Ils rendent chaque jour des centaines de services souvent invisibles mais juste indispensables au bon fonctionnement de la collectivité. Sans eux, on ne pourrait pas fonctionner. Ce sont...

décembre 2013

Mise en service de la liaison hertzienne (sans fil) entre l'Hôtel d'Agglo et le site des Eaux-Belles à Étrembières.

+ 14 % de tickets ouverts dans le logiciel GLPI (assistance utilisateurs).

LE SERVICE INFORMATIQUE, NOUVELLES TECHNOLOGIES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (INTT)

Toujours là pour les utilisateurs

En 2013 : finalisation et validation du fonctionnement des nouvelles infrastructures informatiques et télécoms mises en service en décembre 2012.

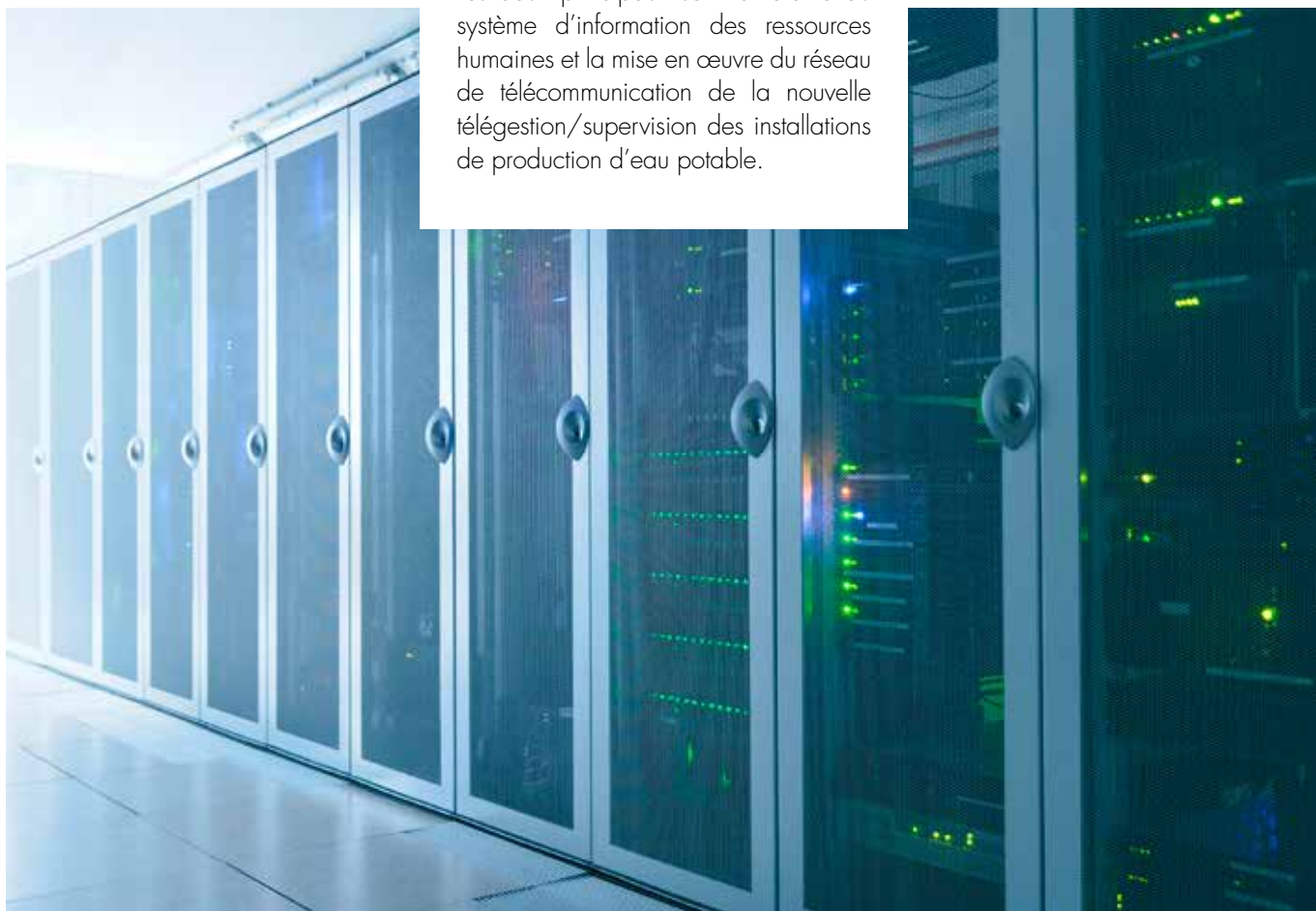
Pour le cœur de son réseau informatique, Annemasse Agglo dispose désormais d'une infrastructure technique de dernière génération : configurée en haute disponibilité, elle garantit la continuité du service quoi qu'il arrive (crash d'un serveur, panne électrique, etc.). Le service INTT a piloté d'autres projets, en lien avec les services utilisateurs. Les deux principaux sont la refonte du système d'information des ressources humaines et la mise en œuvre du réseau de télécommunication de la nouvelle télégestion/supervision des installations de production d'eau potable.

À signaler enfin que deux nouvelles recrues feront leur entrée en 2014 : un gestionnaire du helpdesk et un responsable des études et applications métier. L'équipe au complet assure la gestion des systèmes d'information d'Annemasse Agglo (infrastructures et logiciels) ainsi que la gestion des plateformes de télécommunications (voix et données).

70 applications métier.

+/- 350 postes de travail.

11 sites interconnectés.





LE SERVICE SIG

Un nouveau SIG plus performant

Créé en 2001, le système d'information géographique (SIG) d'Annemasse Agglo était à bout de souffle. En 2013, sa migration vers Oracle en fait un outil plus puissant aux possibilités nouvelles.

Les bugs à répétition, en particulier les bugs d'impression, ont convaincu la direction générale de la nécessité de migrer la base de données cartographiques de l'agglomération vers un nouveau serveur. Cette opération a occupé le service SIG durant le 2nd semestre : rédaction du cahier des charges, coordination avec Géomap, fourniture des données, recettage, paramétrage, migration définitive et arrêt de production de l'ancienne version. Les données sont désormais hébergées sur deux serveurs dédiés mis à disposition par le service informatique, un serveur Oracle et un serveur applicatif. En 2014, sûr que les principaux utilisateurs font la différence !

Cette nouvelle base technique offre des possibilités nouvelles que le cabinet Axes Conseils ne manquera pas d'explorer : en avril 2013, il a été mandaté pour rédiger le futur schéma directeur du SIG.

Des consultations plus nombreuses

Parallèlement, le service SIG fournit des données cartographiques à un nombre croissant d'utilisateurs. Ce sont les agents des services de l'eau et de l'assainissement ou du service foncier d'Annemasse Agglo, les agents des services techniques des communes ou encore les bureaux d'études. Lors de chaque consultation, l'équipe vérifie que les utilisateurs respectent les droits de diffusion des données, variant en fonction de leur nature. En 2013, l'équipe SIG a formé 29 nouveaux agents à la consultation des données pour leur en faciliter l'accès.

280 Giga
de données informatiques.
+/- 100 utilisateurs internes.

42 productions de cartes
à la demande des agents.

43 envois de données
géoréférencées aux bureaux
d'études.

5 décembre

Mise en production du SIG
d'Annemasse Agglo sous
Oracle !



© pixel&kam - Fotolia.com

LES ARCHIVES

Votre archiviste devient CIL

Désormais, les agents et les citoyens de l'agglomération ont un point d'entrée unique pour toutes les questions liées aux données personnelles : l'archiviste d'Annemasse Agglo.

En concertation avec la direction générale, l'archiviste devient l'unique référent pour toutes les questions liées à l'accès aux archives, aux documents administratifs et aux données personnelles, en vertu des lois sur les archives et sur l'accès aux documents administratifs, de la loi Informatique et Libertés. Après avis favorable du Comité technique paritaire en février, l'archiviste a donc été désignée Correspondante Informatique et Liberté en juillet. En apportant plus de cohérence et de lisibilité dans l'organisation interne, cette nouveauté 2013 relève d'une démarche qualité.

Une gestion des archives optimisée

L'activité de collecte et de tri a été faible, après le travail important fourni en 2012 dans le cadre du déménagement du siège. L'archiviste s'est concentrée sur son rôle de conseil, de formation et d'accompagnement des services pour les aider à mieux gérer leur production documentaire. Elle a ainsi produit 15 nouveaux tableaux de gestion pour les services de la Direction des solidarités, de l'éducation et de la culture ainsi que ceux de la Direction de la prospective territoriale, achevant ainsi la charte d'archivage d'Annemasse Agglo. Plus de 20 agents ont bénéficié de formations au classement papier/numérique et à l'archivage.

+7,5 % de demandes
de consultation des agents
443 dossiers communiqués

8 décembre

1^{er} versement d'archives numériques. Les services de la communication et de l'informatique versent conjointement leurs données de l'ancien intranet de la 2C2A.

LE SERVICE DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Toutes les délibérations accessibles aux agents !

Le service des affaires générales dématématise procédures et documents. Ce travail a commencé en 2013 avec les délibérations de la collectivité depuis sa création en 2008.

Plus de 10 000 actes délibératifs ont ainsi été renommés, classés et mis en ligne dans la base de données de l'agglomération. Depuis septembre 2013, les agents peuvent effectuer des recherches et consulter tous les documents produits par les assemblées ! Ce travail de fond a mobilisé l'équipe durant le premier semestre, parallèlement au suivi régulier des assemblées : préparation des séances de bureau et de Conseil, rédaction des actes et comptes-rendus, transmission au contrôle de légalité et affichage.

Par ailleurs, l'emménagement dans le nouvel Hôtel d'agglomération a requis des ajustements organisationnels gérés par le service des affaires générales : achats de mobilier complémentaire, gestion et partage de salles de réunion et des ressources communes aux services du siège, nouvelles affectations

de locaux, etc. Il a aussi fallu gérer l'attribution des places de parking, et rédiger les modalités d'utilisation de la salle du Conseil que les élus communautaires ont souhaité ouvrir aux partenaires institutionnels et associatifs. En 2014, la dématérialisation se poursuit : accès des délibérations au public et aux élus, extranet des élus et dématérialisation du courrier sont notamment en projet.

1^{er} juillet

Rattachement de l'accueil général au service des affaires générales.

Activité des assemblées en 2013 :

278 délibérations du bureau,
250 délibérations du Conseil,
252 décisions du Président.



Le Conseil communautaire d'Annemasse Agglo en séance

392 agents

Annemasse Agglo.

9 décembre

Les élus et représentants
du personnel réunis en CTP
donnent un avis favorable
au nouveau projet de service.

LES RESSOURCES HUMAINES

Des emplois et des statuts qualifiés

En 2013, les élus et le service des ressources humaines ont pris des mesures concrètes pour l'emploi dans la collectivité : recrutement de cinq emplois d'avenir, accès à l'emploi titulaire sans concours et mise en place d'un nouveau logiciel dédié aux RH.

Un SIRH pour monter en compétence

Le futur système d'information des ressources humaines (SIRH) a mobilisé toute l'équipe en 2013. La rédaction du cahier des charges pour son acquisition a permis une réflexion de fond sur l'organisation du service. À l'avenir, des tâches auparavant manuelles, comme la saisie des tickets restaurant et des cotisations de mutuelles, seront automatisées, et le personnel libéré pour des missions à plus forte valeur ajoutée. La gestion des emplois et compétences (GPEC) devient un axe fort du service, à l'aide de ce nouveau logiciel métiers.

L'accueil a également été repensé : création d'un point d'entrée unique pour tous les agents et centralisation de l'information pour mieux répondre aux demandes. Ce projet d'organisation a reçu un avis favorable en CTP du 9 décembre, et sera mis en place progressivement en 2014 et 2015.

Loi Sauvadet : les élus vont plus loin

En 2012, la loi Sauvadet incitait les collectivités publiques à titulariser les agents de catégorie A, B et C sur la base de l'ancienneté, sans passer par la case concours. En 2013, les élus communautaires ont saisi l'occasion de pérenniser les contrats précaires : réunis en bureau le 5 mars, ils ont voté un plan pluriannuel de titularisation pour Annemasse Agglo. Neuf agents ont déjà bénéficié de cette mesure en 2013, et cinq autres suivront en 2014.

5 mars

Adoption du plan pluriannuel de
titularisation d'Annemasse Agglo
par les élus réunis en bureau.

1^{er} juin : signature de cinq emplois d'avenir

Les élus réunis en Conseil communautaire ont signé la création de cinq emplois d'avenir dans la collectivité : une mesure forte pour la qualification et l'insertion professionnelle des jeunes. Ce sont des contrats de trois ans à temps plein, destinés aux jeunes de 16 à 25 ans issus de zones urbaines prioritaires. En partenariat avec la Mission locale, ces contrats ouvrent droit à des formations diplômantes avec remise à niveau et un tutorat pour intégrer le monde du travail. Trois emplois techniques et deux emplois administratifs ont ainsi été créés.





HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Les nouvelles missions du conseiller en prévention

En 2013, le conseiller en prévention prend de nouvelles missions et change de rattachement hiérarchique et fonctionnel... vers la création d'un pôle de prévention au sein des ressources humaines.

Les missions d'hygiène et sécurité sont plus nombreuses qu'en 2004, année de création du poste. Travaillant désormais à temps plein pour Annemasse Agglo, le conseiller a intégré le service des ressources humaines en avril 2013. En réflexion : la création d'un pôle de prévention en lien avec les autres compétences présentes au sein des RH. Autre nouveauté 2013 : en plus de la sécurité des personnes, le conseiller en prévention est en charge de la sécurité de l'Hôtel d'agglomération. Des locaux où les conditions de travail sont bonnes, mais que les élus ont souhaité placer sous surveillance vidéo pour limiter les risques d'intrusion

et d'agression du personnel connus par le passé. Plan d'implantation, demande d'autorisation préfectorale et achat du matériel se sont donc ajoutés au suivi technique de prévention des incendies et à la gestion des accès.

Mieux préparés contre les risques au travail

En parallèle, l'animateur du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) a travaillé en lien avec les élus communautaires et les représentants du personnel sur la mise à jour du protocole de gestion des addictions. Dorénavant, il comprend des fiches de signalement confidentielles à l'attention du médecin de prévention. Autre point fort au chapitre de la prévention des risques : le travail d'évaluation des risques professionnels commencé en 2008 a été terminé. Pour chaque risque connu, la probabilité de survenue d'un accident, sa gravité potentielle et les moyens de le maîtriser ont été analysés. Ce travail nourrit le volet hygiène et sécurité du plan de formation, principalement à l'attention des agents des métiers techniques : l'agglomération emploie quelque 90 agents exposés aux risques dans les métiers de l'eau et de l'assainissement, de la collecte des déchets, ou encore dans les métiers mécaniques.

9 et 12 décembre

Réunis en CTP puis en CHSCT, les élus et représentants du personnel donnent un avis favorable au plan de vidéo-protection de l'Hôtel de communauté.

+ de 60 agents

formés à l'évacuation
du bâtiment.

LA COMMANDE PUBLIQUE

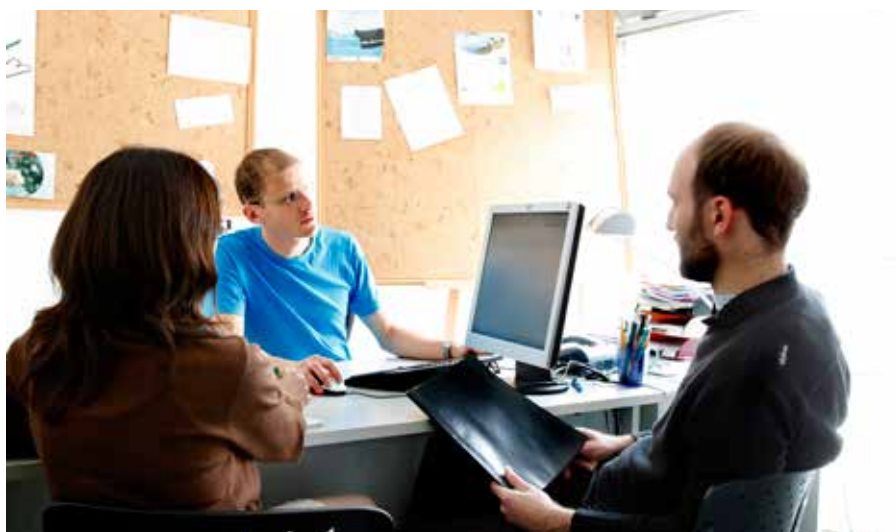
127 marchés notifiés et un dialogue compétitif

Si l'activité du service s'est stabilisée en 2013, deux dossiers importants ont marqué l'année : l'organisation d'un dialogue compétitif, et la réception des travaux du nouveau siège.

Pour la 1^{re} fois de son histoire, le service de la commande publique a organisé un dialogue compétitif. Choisie pour recruter l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine du projet d'écoquartier Étoile Annemasse-Genève via un accord-cadre, cette procédure inédite a nécessité un important travail de documentation et de veille juridique en amont. Le service a effectué une recherche de doctrine en lien avec des collectivités partenaires ayant déjà eu recours à ce type de procédure. L'autre grande actualité du service en 2013 concerne la livraison du nouveau siège social d'Annemasse Agglo. Pour sa construction, la collectivité a notifié 33 marchés dont

il a fallu suivre l'exécution jusqu'au parfaitement achèvement de l'opération : la gestion administrative et financière des levées de réserves a pleinement occupé l'équipe.

En parallèle, le service a notifié 127 marchés publics et lancé 77 nouvelles procédures. Cette activité s'appuie notamment sur le travail de la commission d'appel d'offres, des commissions de délégation de service public (téléphérique du Salève, réseau de transports urbains, centre de loisirs de La Bergue), et des commissions spécifiques au développement économique, au tramway et à Tango.



Missions : rédaction
et passation des marchés |
suivi d'exécution |
animations des commissions
| achat de fournitures de
bureau et mobilier

21 février

Réception officielle des travaux de construction du siège d'Annemasse Agglo.

+/- 40 commissions
réunies

+ 62 % d'offres
dématérialisées reçues
(vs 2011).

CONSEIL JURIDIQUE

De grands services rendus avec de petits moyens

En 2013, le service juridique de la DE3CM a rendu un grand nombre de... services ! Tout au long de l'année, il a répondu aux sollicitations des services de l'Agglomération pour apporter du conseil ponctuel. Il a aussi accompagné la réception des ouvrages de l'Hôtel d'Agglomération et la mise en œuvre du quai de transfert du tri sélectif. Il est intervenu dans le traitement de plusieurs contentieux, dont un référé pré-contractuel en matière de marché public. Enfin, il a conduit un travail de fond en partenariat avec la Commune d'Arthaz pour la protection des puits d'alimentation en eau potable.



comptes administratifs

L'examen du compte administratif est l'occasion d'arrêter le résultat comptable de l'exercice précédent, mais c'est surtout, au travers des commentaires chiffrés, l'opportunité d'effectuer un inventaire de l'emploi des fonds publics décliné au travers des différentes compétences de la Communauté d'Agglomération et de porter une appréciation sur sa situation financière.

C.A AFFAIRES GÉNÉRALES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

→ Les frais de personnel (7 636 K€)

Avec un peu moins de 21 % des dépenses de fonctionnement, il s'agit de la 2^e charge la plus importante du budget de fonctionnement. L'effectif équivalent temps complet (ETC) représente 176,69 agents en 2013 soit +10,87 agents par rapport à 2012.

→ Les subventions (1 432 K€)

Elles valorisent le soutien financier de l'Agglo aux actions menées par les associations dans des domaines variés :

1-le domaine culturel et sportif, 84 K€ : Financement de l'activité cinéma d'art et d'essai MJC Centre (48 K€) ;

- Subvention de 8 K€ à l'association Théâtre du Torrent (organisation du festival du Printemps Annemassien du Théâtre et de l'Animation sans Frontière PATAF) ;
- Soutien financier au domaine sportif (28 K€) ;
- Organisation de la course Annemasse-Bellegarde, (Vélo Club Annemasse 21 K€) ;
- Autres tournois et compétitions 7 K€ (tournois de tennis et compétition de ski, championnat de France de squash).

2-le domaine économique : 320 K€

- Financement de l'EPIC Annemasse Les Voirons Tourisme : 310 K€ dont 60 K€ destinés à l'événementiel (Couleur(s) d'Automne) ;
- Subvention versée à l'association Genevois Haut Savoyard Initiative pour l'accompagnement financier à la création ou reprise d'entreprises au niveau local (20 K€).

3-le domaine scolaire : 41 K€

Soutien financier aux associations sportives des collèges et lycées de l'agglomération facilitant ainsi la pratique du sport en milieu scolaire et l'organisation d'actions pédagogiques diverses.

4-le domaine social et l'emploi, la politique de la ville et le logement

Cette compétence très importante a mobilisé 740 K€; destinés notamment au soutien des associations et autres partenaires développant des actions en faveur de la formation, de l'emploi et de l'accompagnement social :

- La Mission Locale pour les actions d'insertion professionnelle et sociale des jeunes (143 K€) avec notamment l'aide à la recherche d'emploi et le dispositif d'hébergement d'urgence des jeunes (DHUJ).
- Le CRTH (Centre de Ressources Technologiques et Humaines : 117 K€), association chargée de promouvoir les relations entre écoles et entreprises en développant notamment l'offre de formation en adéquation avec les besoins des entreprises ;
- L'association pour la réhabilitation des toxicomanes (APRETO 100 K€) ;
- L'association Escale accueil, pour l'aide et l'accompagnement de personnes en difficulté d'insertion (33 K€) ;
- Le centre de formation continue Greta Léman (37 K€) ;
- L'association ALTHEA ayant pour mission la prévention de la prostitution et l'aide à l'insertion (33 K€) ;

- La maison Coluche pour le soutien aux « Restos du Cœur » (33 K€) ;
- L'association de Solidarité Internationale YELEN dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs (36 K€) ;
- Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ARIES dans le cadre du Plan d'Urgence Hivernal (28 K€) ;

En outre, la Communauté d'Agglomération est intervenue en faveur :

- Des personnes âgées en soutenant financièrement les associations œuvrant dans ce domaine : associations « Au rendez-vous des Gentianes » (4 K€), « REGAR » (6 K€), « Les aînés de l'Agglo » (1 K€), Halzheimer Haute-Savoie (9 K€) ;
- Des personnes handicapées : Association Espace Handicap (71 K€), Pégase (5 K€), association Handi Mobile (3 K€).

La Communauté d'Agglomération a également financé l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) à hauteur de 5 K€ et l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) de La-Roche-sur-Foron pour le fonctionnement de l'équipe mobile psychosociale pour 33 K€.

5-l'aménagement du territoire :

81 K€ ont été consacrés au financement de l'étude d'avant projet du passage souterrain de la gare d'Annemasse dans le cadre du projet Étoile-Gare.

6-Les autres domaines :

- Lutte contre la pollution de l'air : subvention de 15 K€ versée à l'association « Air Rhône Alpes » ;
- Sécurité et salubrité : 58 K€ versés à l'association « Animaux Secours » ;
- Œuvres sociales en faveur du personnel : 2 K€ attribués à « l'Amicale du personnel » ;



- Organisation du salon des métiers de l'humanitaire : subvention à l'association BIOFORCE (7 K€) pour l'organisation du salon dans le cadre de la Cité de la Solidarité.

→ Les contributions aux organismes de regroupement (3 328 K€).

Pour l'exercice de certaines de ses compétences, la Communauté d'Agglomération adhère à d'autres structures intercommunales et contribue à leur fonctionnement :

- La participation financière la plus importante concerne le Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne (SIGCSPRA) à hauteur de 2 594 K€ ;
- La Communauté d'Agglomération est également impliquée dans l'aménagement du territoire, le développement économique et touristique en finançant le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) du téléphérique du Salève (195 K€) ;
- Elle participe également de façon significative à l'accueil des gens du voyage en adhérant au Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil (SIGETA 150 K€) ;

- Elle finance le Centre Intercommunal d'Action Sociale - CIAS (96 K€) ;
- Depuis 2010, le projet d'Agglomération du Grand Genève est porté par l'Assemblée Régionale de Coopération / Syndicat Mixte (ARC SM) avec une contribution de l'Agglo de 285 K€ ;
- La Communauté d'Agglomération est impliquée dans la construction du nouvel hôpital et finance ainsi le Syndicat Mixte De Développement de l'Hôpital intercommunal Annemasse Bonneville (SMDHAB 8 K€).

→ **Les intérêts de la dette (640 K€)** mobilisent moins de 2 % des dépenses totales. Ils sont néanmoins en progression par rapport à 2012 en raison de la reprise de la dette de l'EHPAD La Kamouraska suite à la résiliation du bail conclu avec la SIGEM.

→ Le déficit des services à comptabilité distincte (3 314 K€).

Le budget général finance très largement le développement des transports publics de l'agglomération annemassienne, les travaux d'eaux pluviales et pour la première fois le budget du tramway en alimentant les budgets annexes à hauteur de :

- 1 661 K€ pour les transports ;
- 1 510 K€ pour les eaux pluviales ;
- 40 K€ pour le budget du tramway.

En outre, pendant 8 ans et de façon dégressive à compter de 2008, le budget général finance le service eaux usées du budget de l'assainissement conformément aux dispositions définies par la Commission d'Évaluation des Charges Transférées. Pour 2013, cette participation représente 102 K€.

→ **Le fonctionnement du service économie (646 K€)** est assuré par la MED dans le cadre d'un marché.

→ L'attribution de compensation (9 210 K€)

Avec un peu moins de 26 % des dépenses de fonctionnement c'est la première charge de l'Agglo. 44,92 % du produit net de la fiscalité (hors FNGIR et FPIC) est reversé aux communes.

→ Le reversement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

Annemasse-Agglo abonde le FNGIR à hauteur de 2 129 K€, montant compris dans les recettes de la fiscalité.

→ Le Fonds de Compensation Inter-communal et Communal (FPIC)

Mécanisme de péréquation horizontale résultant de la réforme de la fiscalité professionnelle et consistant à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Le FPIC qui représente globalement, au titre de 2013, 342 K€ est réparti entre les communes membres et l'EPCI. La part de l'Agglo correspond à 143 K€.

→ Les autres dépenses de fonctionnement (4 575 K€)

On notera principalement :

- Les frais d'études (328 K€) se rapportant notamment :
 - au document d'aménagement commercial (DAC 91 K€) ;
 - à la stratégie de communication de la Cité de la Solidarité (21 K€) ;
 - au programme Local de l'Habitat (142 K€) ;
 - à l'élaboration du Plan Énergie Climat Territorial (60 K€) ;
 - aux études menées dans le cadre du FISAC (12 K€).
- Les honoraires : 55 K€ ;
- Les primes d'assurances : 103 K€ ;
- Les frais d'énergie, de carburant et autres fluides : 502 K€ ;
- Les frais liés à l'entretien du patrimoine mobilier et immobilier : 380 K€ ;
- Les prestations de services diverses et la maintenance : 501 K€ ;
- Les charges locatives : 286 K€ ;
- Les fournitures diverses : 342 K€ ;
- Les frais de communication (documentation, affranchissement, télécom, catalogues et imprimés).

→ Les amortissements (2 599 K€)

Ils représentent un peu plus de 7 % des dépenses totales et constituent une partie de l'autofinancement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

→ Le produit des locations (294 K€) concernent :

- Le commissariat : 135 K€ ;
- Les ONG (dans le cadre de la cité de la solidarité) : 31 K€ ;
- La salle mise à disposition du Tribunal d'Instance : 12 K€.

Sont aussi comptabilisés respectivement à hauteur de 16 K€, 27 K€ et 9 K€ les produits des locations de l'espace mis à disposition de l'association des Soins à Domicile, de l'immeuble de l'APRETO et de l'Association pour l'Utilisation du Rein Artificiel de la région Lyonnaise (Aural).

Les loyers versés par les gens du voyage « sédentarisés » (terrains de la Cambette, chalets rue du Paradis d'En Bas, habitations rue des Jardins), par les locataires des appartements acquis dans le cadre du fonds de portage foncier et par le personnel logé pour nécessité de service complètent le produit des locations.

→ Le prélèvement Loi SRU (105 K€)

La loi dite de Solidarité et de Renouvellement Urbain autorise les communautés d'agglomération dotées d'un PLH à percevoir le prélèvement opéré sur les ressources fiscales des communes membres de l'EPCI dont le pourcentage de logements sociaux est inférieur à 20 % de leur parc locatif. Les communes concernées par cette mesure ont été ont été en 2013, au titre de l'année 2012 :

- Ambilly : 38 K€ ;
- Cranves-Sales : 41 K€ ;
- Ville-la-Grand : 26 K€.

→ Les subventions (715 K€) correspondent notamment :

- Aux compensations versées par le Département et la Région pour l'utilisation des gymnases inter-communaux par les élèves des collèges et lycées (88 K€) ;

- Aux aides de l'État et d'autres partenaires dans le cadre des actions menées au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (225 K€), du plan d'urgence hivernal (177 K€) ;
- À l'aide de l'État au titre des emplois d'avenir (35 K€) ;
- Aux aides de la Région et de l'Europe pour l'animation et le développement de la cité de la solidarité Internationale (87 K€) ;
- À l'aide versée par la Région au titre de l'aménagement du territoire (9 K€) : préservation des corridors biologiques ;
- Au soutien financier apporté par la Région dans le domaine culturel (16 K€) et pour la réalisation du Plan de Déplacements Urbains (études et ingénierie 77 K€).

→ Les remboursements divers (1 966 K€) concernent essentiellement :

- La participation des budgets annexes aux charges fonctionnelles du budget général (492 K€) ;
- Le remboursement par les communes du secteur des Voirons des services mutualisés de police et de voirie (845 K€) ;
- Le remboursement des intérêts d'emprunts contractés pour le financement de la construction de l'Hôtel d'Agglo (158 K€), de l'EHPAD La Kamouraska (130 K€), de l'EHPAD Les Gentianes (régularisation 2012 + 2013) 118 K€ ;
- Le loyer de l'EHPAD Les Gentianes (régularisation 2012 + 2013) 113 K€ ;
- Le remboursement de salaires d'agents dans le cadre de compétences transversales :
 - Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et sécurité (6 K€) ;
 - Agents chargés des espaces verts (budget eau), de la gestion des servitudes, du SIG (104 K€).

→ **Les autres recettes (487 K€) proviennent :**

- Des inscriptions à l'école des Beaux Arts : 244 K€ ;
- Du produit de la facturation des prestations effectuées par les services techniques (bâtiments, espaces verts, garage) pour le compte des autres budgets : 73 K€ ;
- Du remboursement d'assurances (sinistres et maladie) 60 K€ et de charges locatives 23 K€ ;
- De la participation du GLCT au charges fonctionnelles de l'Agglo : 9 K€ ;
- De la redevance du tennis club des Verchères : 9 K€ ;
- De recettes exceptionnelles : 69 K€.

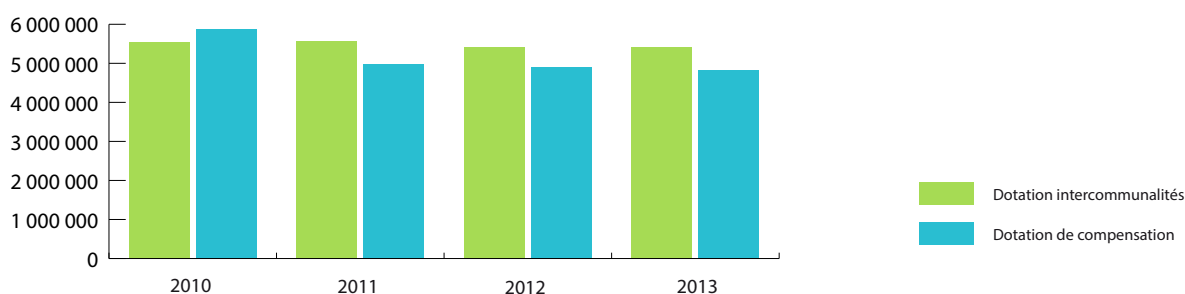
→ **La fiscalité (22 775 K€) correspond aux produits de la cotisation foncière des entreprises :**

- La taxe d'habitation ;
- La taxe sur le foncier non bâti ;
- La CVAE (cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, de la TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales), des IFER (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux).

Évolution des taux de fiscalité depuis 2011	2011	2012	2013
Contribution foncière des entreprises	23,09 %	23,09 %	23,45 %
Taxe d'habitation	6,46 %	6,52 %	6,75 %
Taxe sur le foncier non bâti	2,20 %	2,20 %	2,28 %

Évolution de la DGF depuis 2010	2010	2011	2012	2013
Dotation intercommunalités	5 539 911	5 569 167	5 411 062	5 415 917
Dotation de compensation	5 871 879	4 980 261	4 907 999	4 817 960
DGF TOTALE	11 411 790	10 549 428	10 319 061	10 233 877

Budget général - Recettes de fonctionnement - Évolution de la DGF depuis 2010



→ **Les allocations compensatrices (512 K€)** se rapportent aux compensations versées par l'État pour exonération de taxes professionnelle et d'habitation.

→ **L'attribution de compensation (348 K€)** est reversée par les communes d'Ambilly et Lucinges.

→ **les opérations d'ordres : subventions transférées, cessions d'actifs).** Il s'agit d'opérations comptables destinées à constater les moins values sur cession de biens mobiliers ou immobiliers (opérations d'ordre sur cessions d'actifs) et à atténuer la charge de la dotation aux amortissements (subventions transférées).

→ **La DGF (10 234 K€).** Elle comprend deux parts : la dotation d'intercommunalité (5 416 K€) et la dotation de compensation de la part salaires (4 818 K€).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement pour l'exercice 2013 s'élève à 13 332 K€.

→ Le remboursement du capital de la dette (919 K€).

Budget général - Dépenses d'investissement



→ Les subventions d'équipement :

La Communauté a notamment soutenu financièrement, par l'octroi de subventions d'équipement :

- Le logement social dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et aux aides du PLH (1 476 K€) ;
- La viabilisation des terrains destinés à la construction du Centre Hospitalier Intercommunal Annemasse Bonneville (267 K€) ;
- Le budget du tramway (4 164 K€).

→ Les acquisitions foncières et immobilières : 1 K€

Acquisition d'une parcelle de terrain nécessaire à l'emprise foncière du Centre d'Hébergement et de Stabilisation (CHUS).

→ 5,02 % des dépenses d'investissement ont été consacrés aux acquisitions de matériel, de logiciels et de mobilier.

La Communauté a poursuivi en 2013 sa politique de maintenance patrimoniale et s'est dotée des moyens matériels nécessaires à l'exécution de ses nombreuses missions. On notera principalement les acquisitions de :

- Matériel informatique, de logiciels et de téléphonie (164 K€) ;
- Matériel divers et de mobilier (309 K€) ;

- Véhicules (67 K€) : 5 vélos électriques (4 K€), 5 véhicules de service dont une fourgonnette (63 K€) ;
- Matériels destinés au service de voirie mutualisée : 1 tracteur, 1 étrave et 1 saleuse (133 K€).

→ Des travaux d'aménagement et de grosses réparations du patrimoine ont été réalisés pour 1 214 K€ :

- 151 K€ : aménagements parking bus Ligne 61 ;
- 729 K€ : géothermie du centre aquatique (maîtrise ouvrage Agglo) ;
- 34 K€ : commissariat ;
- 56 K€ : Hôtel d'Agglomération ;
- 31 K€ : EHPAD Les Gentianes et Kamouraska ;
- 24 K€ : espace Pierre Martin ;
- 111 K€ : équipements sportifs (gymnases, tennis, stand de tir) ;
- 22 K€ : parc des Services Techniques ;
- 23 K€ : aménagements habitation gens du voyage sédentarisés ;
- 33 K€ : aménagements de divers autres bâtiments.

→ Les travaux et études. La Communauté d'Agglomération a notamment mobilisé 1 057 K pour :

- Les études menées dans le cadre des déplacements et de l'accessibilité (397 K€) ;

- L'étude pour le schéma directeur des systèmes d'information 40 K€ ;
- La réhabilitation du Centre d'Hébergement, d'Urgence et de Stabilisation ;
- L'étude du projet Étoile-gare (381 K€) ;
- Les études pour les zones économiques (160 K€) ;
- L'étude de faisabilité et la maîtrise d'œuvre du parking CEVA Bus 10 K€.

→ Les Autorisations de Programmes :

- L'Hôtel d'Agglo a mobilisé 1 138 K€ ;
- 25 K€ ont été consacrés au contournement du centre de Ville-la-Grand dont 32 K€ d'études ;
- Les travaux pour le programme de l'Entrée Est ont représenté 830 K€ ;
- En 2013, Annemasse Agglo a consacré 557 K€ au financement de la construction du Centre d'Hébergement d'Urgence et de Stabilisation (CHUS).

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des recettes d'investissement est arrêté à 17 284 K€.

46,61 % des recettes sont constitués par l'autofinancement :

- Au titre de l'affectation du résultat : 5 457 K€ ;
- Au titre des amortissements : 2 599 K€ ;

14,03 % des recettes proviennent de subventions dont notamment :

- 1 149 K€ versés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre (État et Région) ;
- 755 K€ représentant la dette récupérable pour les emprunts contractés pour la construction des EHPAD Les Gentianes et La Kamouraska et pour la construction de l'Hôtel d'Agglomération ;

- 46 K€ correspondant au solde de subvention de la Région pour l'acquisition de locaux destinés à accueillir les ONG dans le cadre du projet Cité de la Solidarité ;
- 155 K€ versés au titre de l'aide à la réhabilitation du CHUS ;
- 173 K€ destinés au financement des études du projet Étoile-Gare ;
- 101 K€ versés par le Conseil Général (1^{er} acompte) pour la réalisation du giratoire des Esserts.

Les autres recettes proviennent du FCTVA (985 K€), de la reprise d'un emprunt contracté pour le financement de la construction de l'EHPAD Kamouraska (77 K€), de la régularisation des dépenses réalisées pour le TRAM (annulation des dépenses sur exercices antérieurs par émission de titres de recette (5 346 K€).

BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2013	38 384 660,51	17 284 173,62	55 668 834,13
Dépenses 2013	35 741 189,56	13 331 968,52	49 073 158,08
TOTAL	2 643 470,95	3 952 205,10	6 595 676,05
Situation initiale	2 975 483,33	- 6 011 483,48	- 3 036 000,15
TOTAL	5 618 954,28	- 2 059 278,38	3 559 675,90
Reports de dépenses		7998791,66	7 998 791,66
Reports de recettes		9 069 729,13	9 069 729,13
SOLDE		- 988 340,91	4 630 613,37

C.A EAU

DÉPENSES D'EXPLOITATION→ **Les frais de personnel (2 024 K€).**

Ils représentent un peu moins du quart des dépenses totales pour un effectif de 50,50 agents ETC. (51,96 agents ETC en 2012) ;

→ **Les intérêts de la dette (996 K€)**

mobilisent 11,83% des dépenses totales et sont en augmentation de 32 K€ par rapport à 2012 ;

→ **Les autres dépenses de fonctionnement (1 999 K€).**

Elles représentent un peu moins de 24 % des dépenses totales et correspondent aux charges d'exploitation du service avec principalement :

- Les fluides et l'énergie 348 K€ ;
- Les frais d'affranchissement et de télécommunication 69 K€ ;
- Les honoraires, frais d'acte, indemnités de servitudes, frais d'analyse 110 K€ ;
- Les fournitures (pièces de fontainerie, matériaux, compteurs, produits de traitement) 387 K€ ;
- Les petites fournitures (fournitures d'entretien, habillement, carburant) 76 K€ ;
- L'entretien du réseau, du matériel et des bâtiments, la maintenance et la réalisation de branchement 530 K€ ;
- La participation aux charges fonctionnelles du Budget général 154 K€ ;

- Les annulations de factures et les constatations de créances irrécouvrables 197 K€ ;
- Les dépenses en transfert et dépenses d'ordre (3 403 K€) constituent plus de 40 % du total des dépenses. On notera principalement :
 - l'autofinancement sous la forme des amortissements à hauteur de 1 647 K€ ;
 - la redevance prélèvement et la redevance pollution reversées à l'Agence de l'Eau pour 1 734 K€.

RECETTES D'EXPLOITATION→ **Le produit de la vente de l'eau et le forfait entretien branchement :**

6 943 K€ soit 68,9 % des recettes totales. En juillet 2013 le prix du m³ d'eau HT a été augmenté de 10,09 % passant ainsi de 1,09 € HT/m³ à 1,20 € HT/m³.

→ **Le cubage d'eau** vendu en 2013 sur les 12 communes s'élève à 5 061 755 m³ contre 4 842 201 m³ en 2012 ;→ **Les autres recettes d'exploitation (1 292 K€) correspondent pour l'essentiel :**

- Au produit de la facturation de travaux (368 K€) ;
- Aux remboursements sur rémunérations (266 K€ dont 260 K€ pour les remboursements des frais de personnel régie et facturation par les budgets d'Assainissement et des Ordures Ménagères) ;
- Aux études en régie transférées en investissement (145 K€) ;
- Aux remboursements des frais d'affranchissement (34 K€) ;
- Au produit des loyers et des remboursements de charges locatives (39 K€) des appartements loués au personnel par nécessité

de service et des locaux du site des Eaux Belles à la commune d'Étrembières ;

- Au remboursement des communes dans le cadre de la convention de mutualisation pour la gestion des poteaux incendie (284 K€) ;

→ **Les recettes de l'Agence de l'Eau (1 678 K€) : correspondent à :**

- La redevance prélèvement (380 K€) ;
- La redevance pollution domestique (1 298 K€). Ces redevances sont collectées par Annemasse Agglo puis reversées à l'Agence de l'Eau ;

→ **Les subventions transférées en exploitation (123 K€) :** ce sont les subventions reçues pour le financement d'investissements amortissables. Elles sont transférées à la section de fonctionnement au même rythme que les amortissements pratiqués ;→ **Les stocks (42 K€) :** cette ligne constate la valeur du stock de compteurs au 31 décembre 2013. Il est à comparer avec le montant du stock qui apparaît en dépense de fonctionnement pour obtenir le montant de la variation de stock.

Évolution du prix du m ³ d'eau et du cubage vendu depuis 2010 :	C.A 2010	C.A 2011	C.A 2012	C.A 2013
Prix du m ³ d'eau au 1 ^{er} janvier	0,96 € HT	0,98 € HT	1,00 € HT	1,09 € HT
Prix du m ³ d'eau au 1 ^{er} juillet	0,98 € HT	1,00 € HT	1,09 € HT	1,20 € HT
Cubage d'eau vendu (12 communes)	4 714 523	4 711 895	4 843 201	5 061 755

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

→ **Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 1 316 K€.** L'encours de la dette (au 31/12) est passé de 13 258 K€ en 2008 à 22 810 K€ en 2013 ;

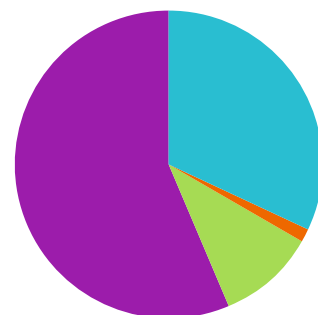
→ **Les acquisitions foncières, de matériels, de logiciels et d'outillages dont le montant est arrêté à 56 K€ se rapportent à :**

- L'acquisition d'un véhicule de service : 8 K€ ;
- L'achat de matériels, logiciels et mobiliers divers nécessaires au fonctionnement du service (48 K€).

→ **Des agencements et aménagements ont été effectués à hauteur de 430 K€** dont 233 K€ pour la rénovation de la télégestion, 197 K€ pour les travaux de rénovation des ouvrages de production d'eau ;

→ **Les travaux et études ont mobilisé 2 309 K€.** Annemasse Agglo a poursuivi son effort d'investissement pour le développement du réseau (2 065 K€). Les frais d'études représentent 244 K€.

Budget Eau - Dépenses d'investissement



Travaux et études
Agencements et aménagements
Acquisitions foncières, matériels, logiciels et outillages
Remboursement du capital de la dette

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le financement de la section d'investissement a été assuré par la mobilisation d'emprunt (4 603 K€) et par l'autofinancement composé des amortissements et de l'affectation du résultat de 2012 (3 078 K€).

Les subventions reçues représentent 711 K€. Elles concernent pour 513 K€ les subventions de l'Agence de l'Eau et du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA) et pour 192 K€ les subventions de l'Etat (dévoiement des réseaux d'eau dans le cadre de la réalisation de la route 2x2 voies Cranves-Sales Machilly) et pour 6 K€ les subventions du Conseil Général (dévoiement de réseau opération Entrée Est de Bonne).

BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE			
LIBELLÉ	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2013	10 077 576,18	8 704 793,94	18 782 370,12
Dépenses 2013	8 421 351,92	4 551 033,23	12 972 385,15
RESULTAT 2013	1 656 224,26	4 153 760,71	5 809 984,97
Situation initiale	758 294,99	-2 967 470,95	-2 209 175,96
SITUATION FINALE	2 414 519,25	1 186 289,76	3 600 809,01
Reports de dépenses		1 014 769,08	1 014 769,08
Reports de recettes		261 221,00	261 221,00
SOLDE		432 741,68	2 847 260,93

C.A ASSAINISSEMENT

DÉPENSES D'EXPLOITATION

Les frais de personnel (2 093 K€). Ils correspondent aux rémunérations de 45,17 agents équivalent temps complet (ETC), contre 44,37 agents ETC en 2012.

→ **Les intérêts de la dette (824 K€) mobilisent un peu moins de 9 % des dépenses totales d'exploitation.** Ils enregistrent une hausse de 84 K€ par rapport à 2012 en raison du recours à l'emprunt pour le financement de la construction de réseaux d'eaux pluviales (1 000 K€ sur 15 ans à 3,15 %) ;

→ **L'entretien du réseau (647 K€) Annemasse Agglo consacre chaque année entre 650 K€ et 700 K€ à l'entretien du réseau d'assainissement (hydro curage et nettoyage).**

2010 : 663 K€

2011 : 679 K€

2012 : 647 K€

2013 : 670 K€

→ **Les autres dépenses d'exploitation (2 246 K€).** Ces dépenses comptabilisent les charges liées à l'activité du service. Il s'agit principalement :

- Des fluides et de l'énergie : 412 K€ ;
- Des frais d'entretien et maintenance (hors entretien du réseau) : 328 K€ ;
- Des fournitures y compris produits de traitement utilisés dans les stations d'épuration : 250 K€ ;
- Des honoraires, frais d'acte, indemnités de servitudes, frais d'analyse 29 K€ ;
- Des frais liés au fonctionnement des stations d'épuration (le traitement et le compostage des boues, le traitement des sables, des chiffons ainsi que les frais d'analyses bactériologiques) : 613 K€ ;
- De la participation aux charges de fonctionnement du budget des affaires générales : 148 K€ ;
- Des frais d'assurances (37 K€), études (7 K€), frais de télécommunication (14 K€), des frais de déplacement et de formation du personnel (28 K€) et des annulations de factures, titres et admissions en non valeur (151 K€) ;

→ **Les branchements privés (293 K€).**

Il s'agit de travaux réalisés par l'Agglo sur le domaine public pour le branchement des particuliers. Ces frais sont refacturés ensuite aux usagers ;

→ **Les amortissements (2 626 K€).**

Ils contribuent à l'effort d'autofinancement ;

→ **Redevance modernisation réseaux (661 K€) :** redevance collectée auprès des abonnés et reversée à l'Agence de l'eau.

RECETTES D'EXPLOITATION

La redevance d'assainissement (5 664 K€) est la principale ressource d'exploitation. Elle représente près de 52 % des recettes :

→ **L'abonnement (364 K€) :** l'augmentation de 20,48 % entre 2012 et 2013 reflète la majoration progressive de l'abonnement annuel sur l'ex CARA prévue sur 8 ans (harmonisation tarifaire avec les usagers des 6 communes des Voirons) et l'évolution du nombre d'abonnés sur l'ensemble du territoire ;

→ **Participation à l'assainissement collectif (456 K€).** Cette recette correspond au droit de branchement.

La facturation de la participation intervient après le raccordement effectif (alors que la PRE était facturée lors du dépôt du permis de construire) ;

	2010	2011	2012	2013
Redevance assainissement en € HT/m ³	1,24 €	1,24 €	1,24 €	1,24 €
Cubage facturé (m ³) (12 communes)	4 272 649	4 251 320	4 462 995	4 543 447

→ **La contribution du budget général (1 511 K€) au service eaux pluviales** assure le financement de l'exploitation et le remboursement des emprunts. Elle augmente chaque année et traduit l'effort important consenti par la Communauté pour la construction des réseaux d'eaux pluviales ;

→ **Les subventions d'exploitation (843 K€)** proviennent principalement de l'Agence de l'Eau (prime d'épuration des stations d'épuration 656 K€) et du budget général de l'Agglo (102 K€) pour les eaux usées suite à la fusion (pratique

supprimée progressivement sur 8 ans à compter de 2008) ;

→ **Les autres recettes (518 K€) ne représentent qu'un peu moins de 5 % des recettes totales.** On retiendra principalement :

- Le remboursement d'assurances du personnel (50 K€) ;
- Le produit de la facturation des vidanges effectuées à la station OCYBELE par les camions hydrocureurs (156 K€) ;
- Le transfert en investissement des études en régie (100 K€) ;
- Le produit de la redevance pour défaut de branchement (46 K€) ;

- La rémunération de l'Agence de l'eau pour la gestion de la pollution domestique (8 K€) ;
- Le produit de la redevance pour le service public d'assainissement non collectif (13 K€) ;
- Le produit des loyers et remboursement de charges locatives (13 K€) ;
- Les recettes exceptionnelles : produit de la facturation de pénalités, remboursement d'assurance, produit des cessions (132 K€).

Contribution du BG en K€

2011 : 1 291 K€

2012 : 1 329 K€

2013 : 1 511 K€

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

→ **Le remboursement du capital de la dette représente 1 515 K€ soit un peu moins de 17 % des dépenses totales d'investissement.** 49,8 % du remboursement du capital sont affectés aux réseaux d'eaux pluviales et 50,82 % aux réseaux d'eaux usées et stations d'épuration. L'encours de la dette est passé de 13 598 K€ en 2010 à 15 545 K€ en 2013 ;

→ **Les travaux et études ont mobilisé 6 500 K€** dont 1 702 K€ pour les réseaux d'eaux pluviales, 4 798 K€ pour les réseaux d'eaux usées et les stations d'épuration ;

→ **D'autres équipements (acquisition foncière, matériels, logiciels, mobiliers, outillages) et des aménagements ont été acquis et réalisés pour un montant global de 170 K€ :**

- Acquisition de terrains : 1 K€ ;
- Matériel informatique et logiciels : 47 K€ ;
- Acquisition ou remplacement de matériel technique et de mobilier : 53 K€ ;
- Acquisition de véhicules : 66 K€ ;
- Agencements de bâtiments et équipements : 3 K€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'autofinancement (amortissements + affectation du résultat 2012) est la principale recette d'investissement soit 5 621 K€.

Un emprunt de 1 000 K€ a été souscrit pour le financement de la construction du réseau d'eaux pluviales.

Les subventions s'élèvent à 1 186 K€, dont :

- Participation des communes à la réalisation de réseaux d'eaux pluviales : 369 K€ ;
- Participation du SMDEA : 462 K€ ;
- Participation de l'État pour les travaux d'eaux pluviales dans le cadre du projet BHNS (186 K€)

et pour le dévoiement de réseaux d'eaux usées suite à la réalisation de la route 2 x 2 voies (95 K€) ;

- Le Conseil Général et l'Agence de l'Eau ont également participé au financement de travaux à hauteur de 74 K€.

Les autres recettes correspondent aux écritures d'ordre de cessions d'actifs.

Le FCTVA (au titre des eaux pluviales) complète le financement de la section d'investissement pour 234 K€.

BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE			
LIBELLÉ	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2013	10 888 562,91	8 429 281,25	19 317 844,16
Dépenses 2013	9 411 971,67	9 064 999,09	18 476 970,76
RÉSULTAT 2013	1 476 591,24	-635 717,84	840 873,40
Situation initiale	4 394 234,25	-2 224 535,73	2 169 698,52
SITUATION FINALE	5 870 825,49	-2 860 253,57	3 010 571,92
Reports de dépenses		1 700 085,78	1 700 085,78
Reports de recettes		1 082 243,57	1 082 243,57
SOLDE		- 3 478 095,78	2 392 729,71

C.A ORDURES MÉNAGÈRES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

→ **Les frais de personnel (2 008 K€)** : ils représentent un peu moins du quart des dépenses totales de fonctionnement. L'effectif ETP reste quasiment stable : 54,94 ETP en 2013 contre 55,03 en 2012.

→ **Les intérêts de la dette (19 K€)** ne mobilisent que 0,23 % des dépenses totales de fonctionnement et sont en constante diminution puisqu'aucun emprunt n'a été contracté depuis 2005.

→ **La cotisations SIDEFAGE (4 461 K€)** : c'est la principale dépense de fonctionnement (59,20 % des dépenses totales).

- L'Agglo a produit 29 451 tonnes de déchets qui ont été traités par le SIDEFAGE ;
- Le coût du traitement pour 2013 a été fixé à 136,43 TTC la tonne ;
- L'Agglo a participé au budget général du SIDEFAGE (sur la base de la population DGF) à hauteur de 104 K€.

→ **Le traitement des collectes sélectives (375 K€)** se rapporte aux pneus usagés, déchets ménagers spéciaux, carton et bois.

→ **Les autres dépenses de fonctionnement (965 K€)** correspondent aux frais de fonctionnement du service dont notamment :

- Les crédits destinés au financement de la collecte du marché alimentaire (69 K€) ;
- Les frais de carburant (293 K€) et les autres fluides (eau, énergie) (9 K€) ;

- L'achat de fournitures diverses y compris achat de containers (98 K€) ;
- Les frais d'entretien du matériel roulant et des autres biens, les frais de maintenance et de surveillance des déchetteries (175 K€) ;
- Les primes d'assurances (21 K€) ;
- La participation aux charges fonctionnelles du budget général (62 K€) ;
- Les frais de communication : imprimés, insertions, publicité, télécommunication (33 K€) ;
- Le remboursement de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères suite à paiement de la redevance spéciale (164 K€) ;
- Les impôts et taxes (10 K€) ;
- Les charges exceptionnelles, annulation de factures et admissions en non valeur (23 K€).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La principale ressource est constituée par le produit de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** représentant un peu plus de 93 % des recettes totales.

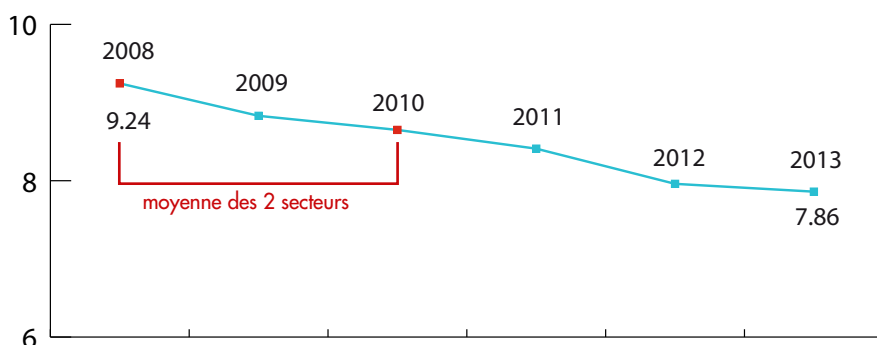
La redevance spéciale (295 K€) a été mise en place au 1^{er} janvier 2012.

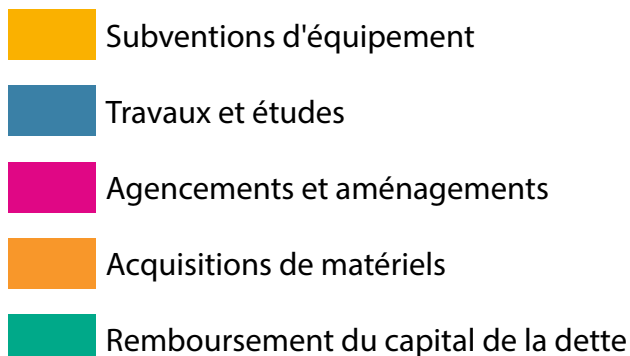
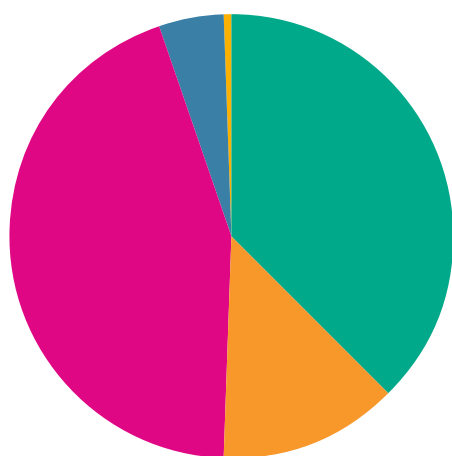
Au regard du produit de la TEOM, les autres recettes de fonctionnement sont peu significatives. On notera principalement :

- Le produit de la facturation des dépôts de déchets effectués par les artisans et commerçants à la déchetterie des Grands Bois (98 K€) ;
- Les autres recettes constituées par la vente de containers (41 K€) ;
- Le remboursement d'assurances du personnel (55 K€) ;
- Le produit de la facturation de la ferraille et D3E (68 K€) ;
- Les autres recettes exceptionnelles (30 K€).

Évolution du taux de TEOM	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ancien secteur CCV	9,28 %	8,67 %	8,43 %			
Ancien secteur CARA	9,21 %	8,99 %	8,87 %	8,41 %	7,96 %	7,86 %

Budget Ordures ménagères
Évolution de la taxe du TEOM depuis 2008 en %





DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- **Le remboursement du capital de la dette a mobilisé 97 K€.** Le budget des ordures ménagères est très peu endetté. L'encours de la dette est passé de 879 K€ en 2008 à 382 K€ en 2013.
- **Les acquisitions de matériels (y compris véhicules), logiciels et outillages représentent globalement 34 K€.** Ces dépenses correspondent principalement à l'achat de logiciels (1 K€), à l'acquisition de matériel pour l'équipement du service (33 K€).

- **Les agencements et aménagements** concernent le solde des travaux de réhabilitation de la déchetterie de Gaillard (94 K€) et à la réalisation de conteneurs enterrés à Saint-Cergues (20 K€).
- **Les travaux et études 12 K€** se rapportent à des frais de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la déchetterie de Gaillard et à l'étude d'implantation de conteneurs sur la tracé du tramway.
- **Les subventions d'équipement : 1 K€.** Il s'agit de la participation versée à la commune de Vétraz-Monthoux pour financement de la construction d'un point d'apport fixe de déchets.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- **L'essentiel des recettes est assuré par l'autofinancement,** constitué de l'amortissement et de l'affectation du résultat 2012 (3 296 K€) et par le FCTVA (38 K€) ;
- **Une subvention de 64 K€ a été versée par le SIDEFAGE** pour financer l'installation de conteneurs enterrés.

BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE			
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2013	8 984 604,82	3 515 182,65	12 499 787,47
Dépenses 2013	8 295 096,95	387 281,69	8 682 378,64
RÉSULTAT 2013	689 507,87	3 127 900,96	3 817 408,83
Situation initiale	843 472,57	-2 371 846,67	-1 528 374,10
SITUATION FINALE	1 532 980,44	756 054,29	2 289 034,73
Reports de dépenses		447 047,51	447 047,51
Reports de recettes		38 763,00	38 763,00
SOLDE		347 769,78	1 880 750,22

C.A TRANSPORTS URBAINS

DÉPENSES D'EXPLOITATION

- **Les charges de la gestion déléguée (3 893 K€) représentent un peu moins de 59 % des dépenses totales.** C'est la principale charge du budget des transports ;
- **Le remboursement de frais au délégataire (contribution économique territoriale (CET), taxe sur les salaires et autres) (252 K€)** est prévu par le contrat de délégation de service public ;
- **Les transports scolaires (article 6228) pour les lycéens et collégiens du territoire ont mobilisé 744 K€ ;**
- **Le remboursement du versement transport (215 K€)** est effectué au profit des entreprises et administrations qui ont indûment acquitté le versement transport ;
- **Les autres dépenses de fonctionnement (446 K€) se rapportent pour l'essentiel :**
 - Aux participations :
 - aux charges fonctionnelles du budget général d'Annemasse-Agglomération (130 K€) ;
 - au Syndicat Mixte d'Études des Déplacements et des Transports (SMEDT) et au Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART) : 23 K€ ;
 - aux frais de gestion et de communication des Transports Publics Genevois (4 K€) dans le cadre de la convention UNIRESO régionale ;
 - Aux subventions aux communes pour la participation à la réalisation de voiries destinées aux transports publics (118 K€) ;

- Aux frais de communication liés à l'opération BHNS (106 K€) ;
- Aux études : mesures de qualité du réseau de transport (29 K€) ;

- **Les intérêts de la dette (100 K€) ne représentent que 1,51 % des dépenses totales** mais sont en augmentation en raison du recours à l'emprunt pour le financement des infrastructures du BHNS (emprunt de 1 901 K€ contracté auprès de la CDC sur 20 ans, taux = livret A +1%) ;
- **Les amortissements (957 K€)** reflètent la politique d'investissement de la communauté d'agglomération en faveur des transports avec notamment l'achat d'autobus.

RECETTES D'EXPLOITATION

- **Les subventions du département et de l'État (1 078 K€) financent les transports scolaires ;**
- **La participation du budget général (1 661 K€)** reflète l'effort important consenti par la communauté d'agglomération pour le développement des transports publics. Elle est stable depuis 2011.
 - 2009 : 1 779 K€ ;
 - 2010 : 1 581 K€ ;
 - 2011 : 1 661 K€ ;
 - 2012 : 1 661 K€ ;
 - 2013 : 1 661 K€ ;
- **Le versement transport (4 901 K€) est la principale recette du compte administratif (62 % des recettes totales).** Il est acquitté par les entreprises et administrations de plus de 9 salariés. Le taux est fixé depuis le 1^{er} janvier 2012 à 1,10 % de la masse salariale.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- **Les frais d'études (65 K€) :** il s'agit principalement des frais de maîtrise d'œuvre pour l'extension du dépôt des bus et pour les aménagements de voirie (contournement de Ville-La-Grand) ;
- **Le remboursement du capital de la dette (356 K€) ne mobilise que 2 % des dépenses d'investissement.** Toutefois l'encours de la dette est passé de 997 K€ en 2008 à 8 576 K€ en 2013 (besoins de financement de l'opération BHNS) ;
- **Acquisitions foncières, de matériels et logiciels 170 K€ :** il s'agit essentiellement de l'achat d'un terrain d'emprise du parking relais « des Chasseurs » (12 K€), de l'acquisition de matériel (oblitérateurs, distributeur automatique de titres de transports, de matériels pour l'atelier mécanique) 158 K€ ;
- **Agencements et aménagements (335 K€) concernent :**
 - Les arrêts de bus 127 K€ ;
 - Le bureaux du dépôt 16 K€ ;
 - Le parking du dépôt des bus (agrandissement) 192 K€ ;
- **Les autres dépenses 13 K€ se rapportent principalement à des frais d'annonces ;**
- **L'opération BHNS a mobilisé 8 792 K€ et constitue la principale dépense d'investissement de l'exercice 2013.**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

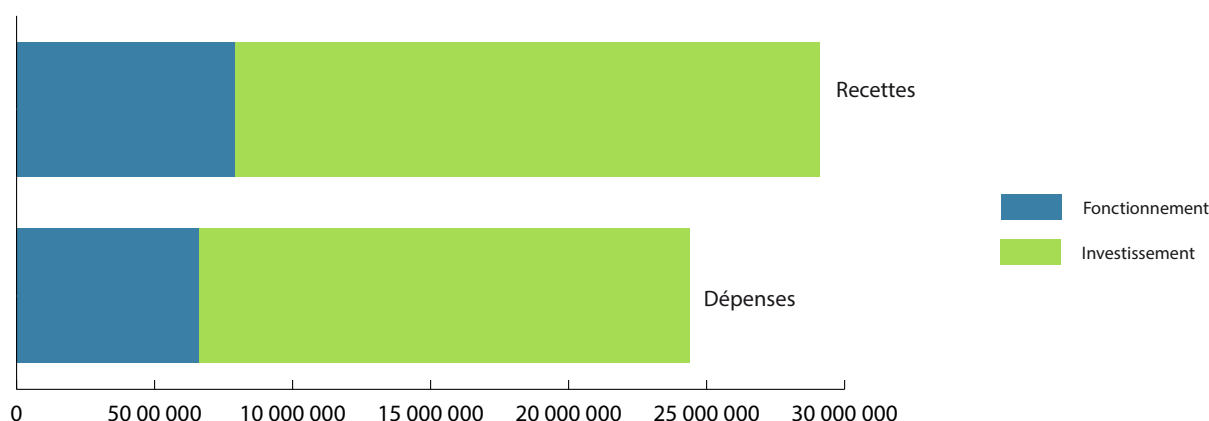
Elles sont assurées principalement par :

- **L'autofinancement constitué par les amortissements et l'affectation du résultat 2012 (2 572 K€) ;**
- **Le remboursement de la TVA dans le cadre du transfert de droit à déduction (1 247 K€) ;**
- **Le recours à l'emprunt de 7 604 K€ dont 7 104 K€ pour le financement de l'opération BHNS et 500 K€ pour l'acquisition d'autobus (autres que BHNS).**

Des subventions obtenues de l'État et du Conseil régional (587 K€) pour le financement du BHNS complètent les recettes de la section d'investissement.

BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE			
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2013	7 904 280,60	21 181 034,04	29 085 314,64
Dépenses 2013	6 606 970,02	17 772 050,59	24 379 020,61
RÉSULTAT 2013	1 297 310,58	3 408 983,45	4 706 294,03
Situation initiale	775 593,84	-3 179 025,05	-2 403 431,21
SITUATION FINALE	2 072 904,42	229 958,40	2 302 862,82
Reports de dépenses		1 068 964,18	1 068 964,18
Reports de recettes		638 096,00	638 096,00
SOLDE		-200 909,78	1 871 994,64

Budget transports urbains - Bilan financier 2013



C.A ZONES D'AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les autres dépenses d'exploitation (4 K€) correspondent :

- **Aux taxes foncières ;**
- **Au remboursement de l'emprunt de la zone de la Menoge au SYANE.**

BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE			
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2013	0,00	0,00	0,00
Dépenses 2013	4 123,50	0,00	4 123,50
RÉSULTAT 2013	-4 123,50	0,00	-4 123,50
Situation initiale	1 337 736,64	1 263 421,89	2 601 158,53
SITUATION FINALE	1 333 613,14	1 263 421,89	2 597 035,03
Reports de dépenses		103 411,00	103 411,00
Reports de recettes		0,00	0,00
SOLDE		1 160 010,89	2 493 624,03

C.A IMMOBILIER
D'ENTREPRISES**DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT**

→ **Les taxes foncières représentent 41 K€ ;**

→ **Les autres dépenses d'exploitation (21 K€) correspondent :**

- À l'entretien des bâtiments et terrains (10 K€) ;
- Aux charges de copropriété (3 K€) ;
- Aux primes d'assurances (3 K€) ;
- À d'autres dépenses (honoraires, électricité..., 5 K€).

→ **Les amortissements constituent l'autofinancement et représentent 118 K€.**

**RECETTES DE
FONCTIONNEMENT**

→ **Elles s'élèvent à 369 K€.**

Les revenus des immeubles (361 K€) constituent l'essentiel des recettes de fonctionnement (SCAIME, Ateliers Relais).

Les autres recettes (8 K€) proviennent de remboursements de charges locatives et de copropriété.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les constructions (50 K€) : il s'agit des travaux effectués pour la réhabilitation du parking de la SCAIME ;

Les frais d'études (76 K€) concernent la faisabilité de la pépinière d'entreprises et la réhabilitation des locaux abritant le restaurant ;

→ **Les agencements et aménagements (114 K€) :**

- Ateliers relais Gaillard : chaudière murale 3 K€ ;
- Restaurant d'entreprises : peintures, ventilation et étanchéité toiture 25 K€ ;
- Bâtiment SCAIME : réfection de la toiture et étanchéité 86 K€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont composées :

- De l'autofinancement (amortissements pour 118 K€) ;
- D'une subvention européenne (FEDER) pour le financement de l'étude de faisabilité de la pépinière d'entreprises (15 K€) ;
- Des cautions versées par les locataires (4 K€).

BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2013	368 895,36	137 521,80	506 417,16
Dépenses 2013	108 572,28	191 402,29	371 974,57
TOTAL	188 323,08	-53 880,49	134 442,59
Situation initiale	543 313,81	109 154,41	652 468,22
TOTAL	731 636,89	55 273,92	786 910,81
Reports de dépenses		376 539,65	376 539,65
Reports de recettes		11 271,31	11 271,31
SOLDE		-309 994,42	421 642,47

C.A TRAMWAY

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour la première année d'existence, les dépenses de la section de fonctionnement du budget du tramway ne représentent que 21 K€ réparties entre des frais d'honoraires (9 K€) de communication (11 K€) et de frais bancaires (commission sur emprunt 1 K€).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La seule recette correspond à la subvention du budget général (41 K€).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

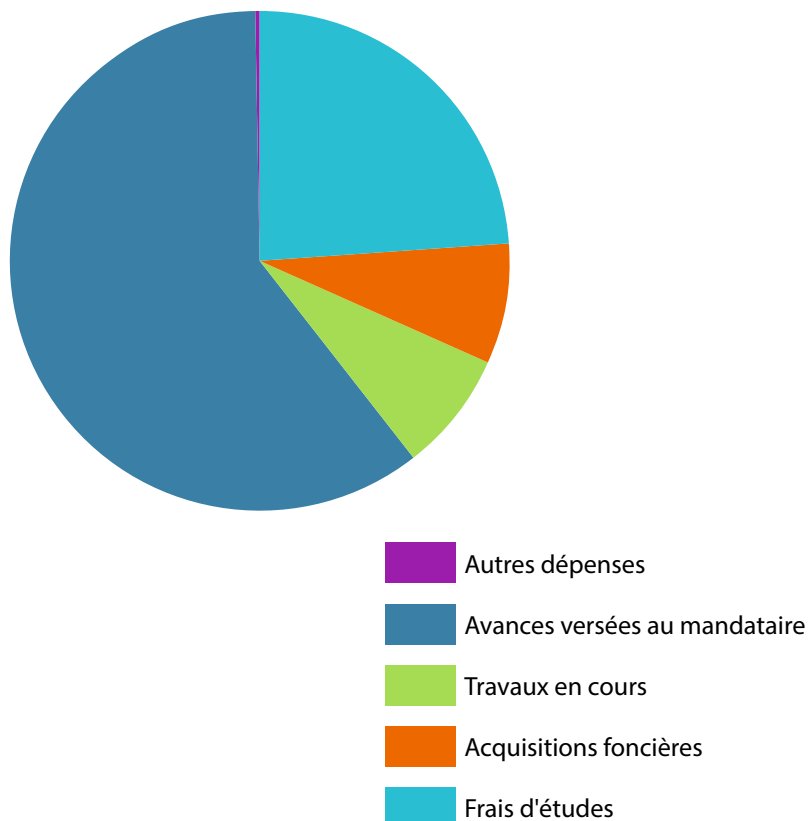
- **Les frais d'études (1 800 K€) :** il s'agit de l'ensemble des frais d'études liées au projet tramway comprenant notamment le transfert des dépenses effectuées sur le budget général (1 288 K€) : annulation de la dépense au budget général et émission de mandats au budget tramway ;
- **Les acquisitions foncières (600 K€) :** cette dépense correspond à l'acquisition d'une propriété (103 rue de Genève à Gaillard) dans l'emprise de la future voie de Tramway ;
- **Les travaux en cours (573 K€)** sont constitués par les dépenses réalisées pour les travaux d'assainissement avenue Émile Zola et rue du Mont Blanc à Annemasse ;
- **Les avances versées au mandataire (4 557 K€) :** il s'agit des avances versées dans le cadre du mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage (groupement Territoire 38 TERACTEM) ;
- **Les autres dépenses (3 K€)** correspondent à des frais d'insertion.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- **Les subventions et participations (5 219 K€) :** le budget du tramway a bénéficié de subventions de la part de la Région (75 K€), de l'Europe au titre des opérations INTERREG IV (980 K€) et du budget général d'Annemasse Agglo (4 163 K€).

BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE			
LIBELLÉ	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2013	40 615,00	5 239 690,63	5 280 305,63
Dépenses 2013	20 765,08	7 555 028,98	7 575 794,06
TOTAL	19 849,92	-2 315 338,35	-2 295 488,43
Situation initiale			
TOTAL	19 849,92	-2 315 338,35	-2 295 488,43
Report de dépenses		137 125,00	137 125,00
Report de recettes		2 572 000,22	2 572 000,22
TOTAL		119 536,87	139 386,79

Budget Tramway - Dépenses d'investissement





annexes

LA COLLECTIVITE ET SON TERRITOIRE

Annemasse – Les Voirons Agglomération est la Communauté d'agglomération à laquelle les 12 communes du territoire de l'agglomération ont donné compétence pour gérer les projets structurants du territoire et veiller à son développement harmonieux.

LES CHAMPS DE COMPÉTENCES

→ obligatoires :

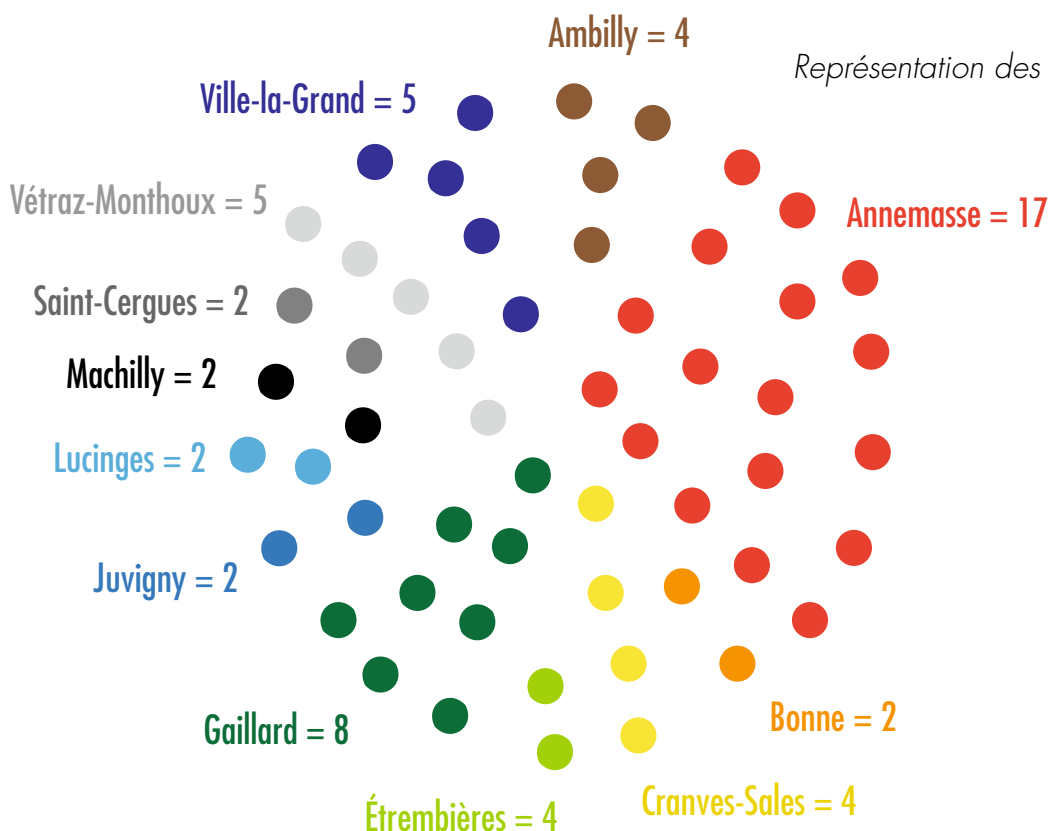
- Le développement économique ;
- L'aménagement de l'espace communautaire ;
- L'équilibre social de l'habitat ;
- La politique de la ville.

→ optionnels :

- La voirie d'intérêt communautaire ;
- L'assainissement ;
- La gestion de l'eau ;
- L'environnement et le cadre de vie ;
- Les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- L'action sociale d'intérêt communautaire.

→ facultatifs :

- Le soutien aux associations culturelles, sportives, scolaires et d'hygiène, sécurité et salubrité publique ;
- La politique sanitaire ;
- La lutte contre les incendies et la gestion des secours ;
- Le soutien aux actions universitaires.



LE FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

Chaque semaine, les élus se réunissent en commission pour échanger sur les dossiers dont ils ont la charge. Ces dossiers sont étudiés et préparés dans l'une des 23 commissions thématiques de l'institution, lesquelles recoupent peu ou prou les domaines de compétence de la collectivité. Quand les dossiers sont complets, ils sont soumis au vote des assemblées ou à la décision du Président.

En 2013, **79 élus communautaires**

avec 40 suppléants

→ représentant **12 communes**

se sont réunis 46 fois en Bureau
et 14 fois en Conseil communautaire
pour voter **528 délibérations**

dans les domaines de compétence de l'Agglomération !

Parallèlement, le Président a rendu 252 décisions.

Au total, l'exécutif communautaire a donc produit 780 actes.

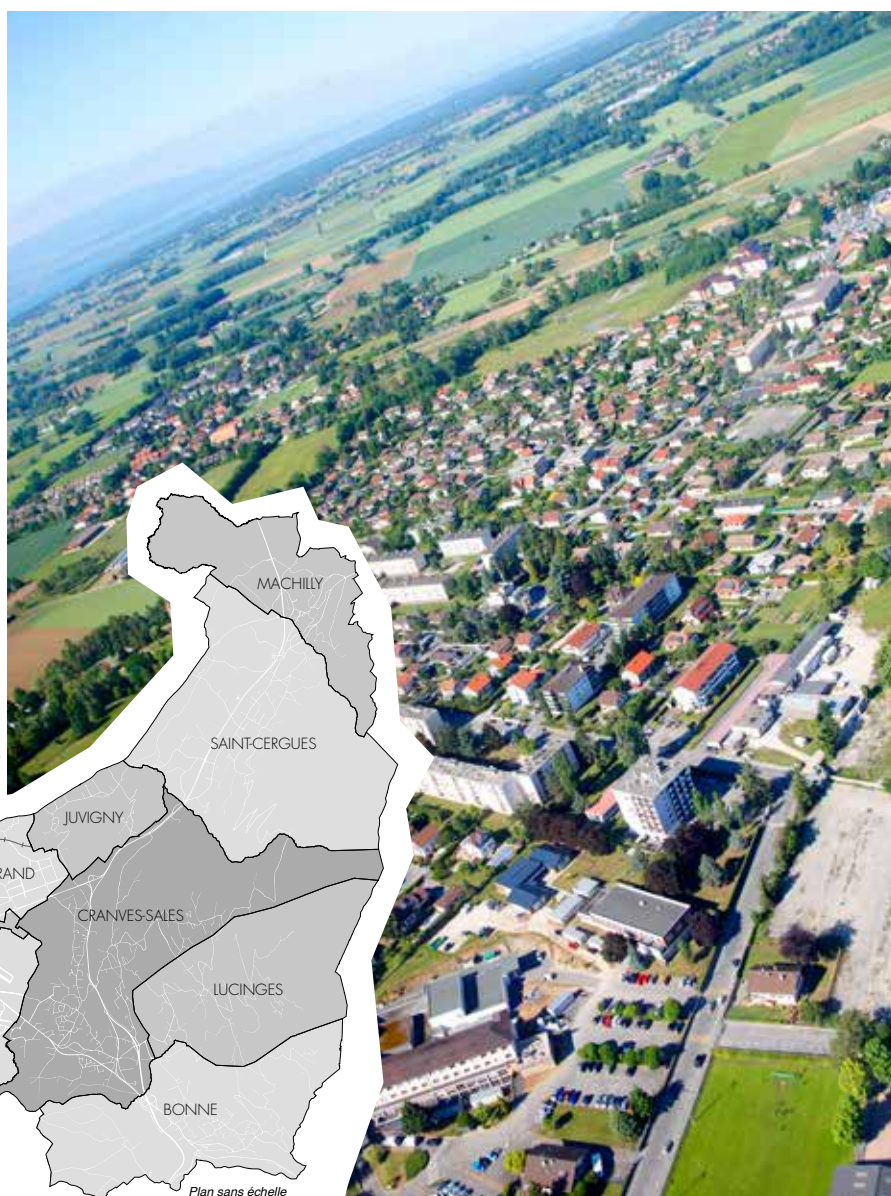
LES AUTRES INSTANCES DE DÉCISION

Les élus communautaires représentent également les intérêts de la collectivité dans des organismes extérieurs ou des instances internes. Annemasse Agglo dispose ainsi de 494 sièges répartis dans 118 organismes extérieurs dont les champs d'intervention recoupent les compétences de la collectivité. Il s'agit de syndicats mixtes, de groupements, d'associations, de sociétés immobilières, de collèges et lycées, etc.

LE TERRITOIRE

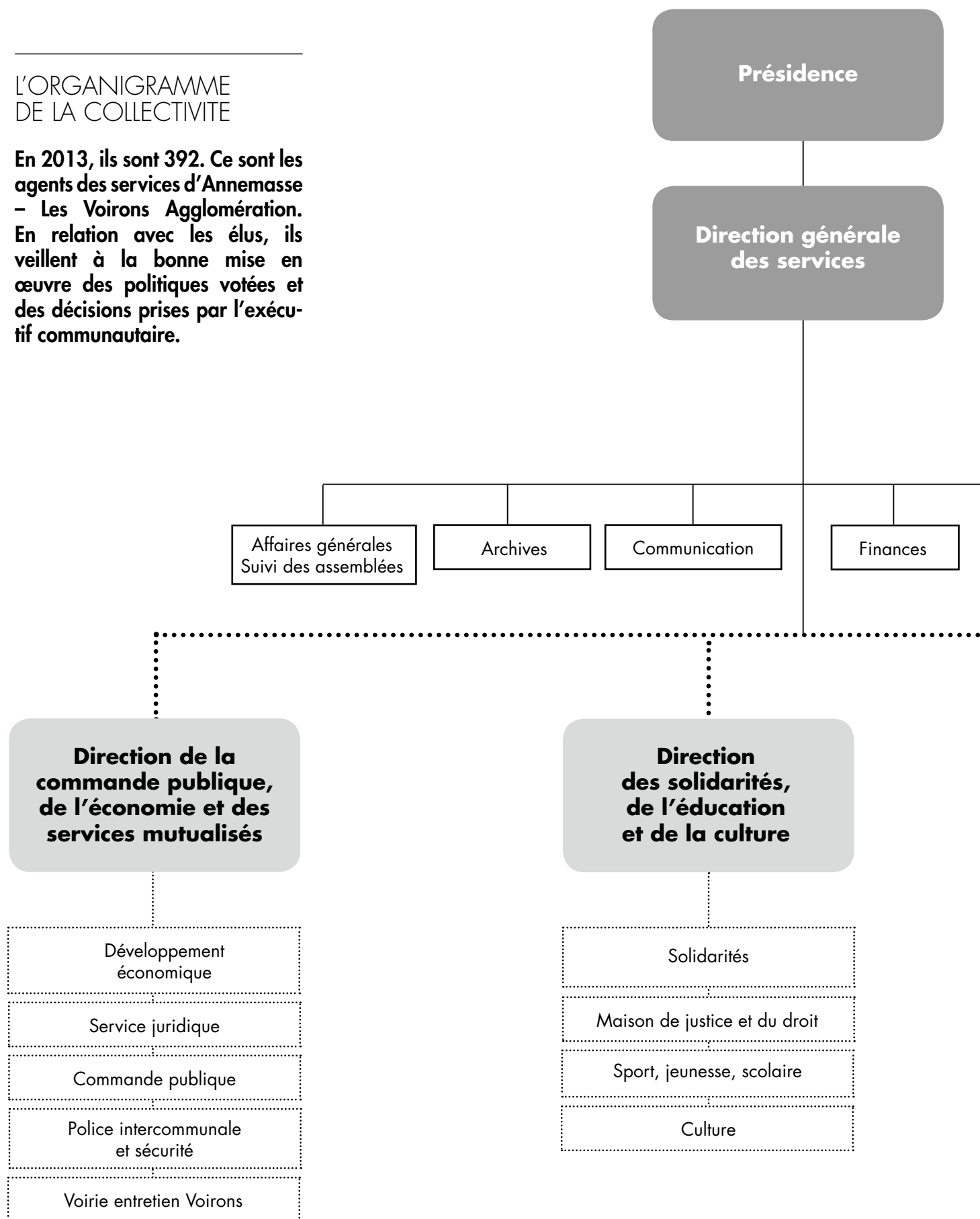
7802 km²

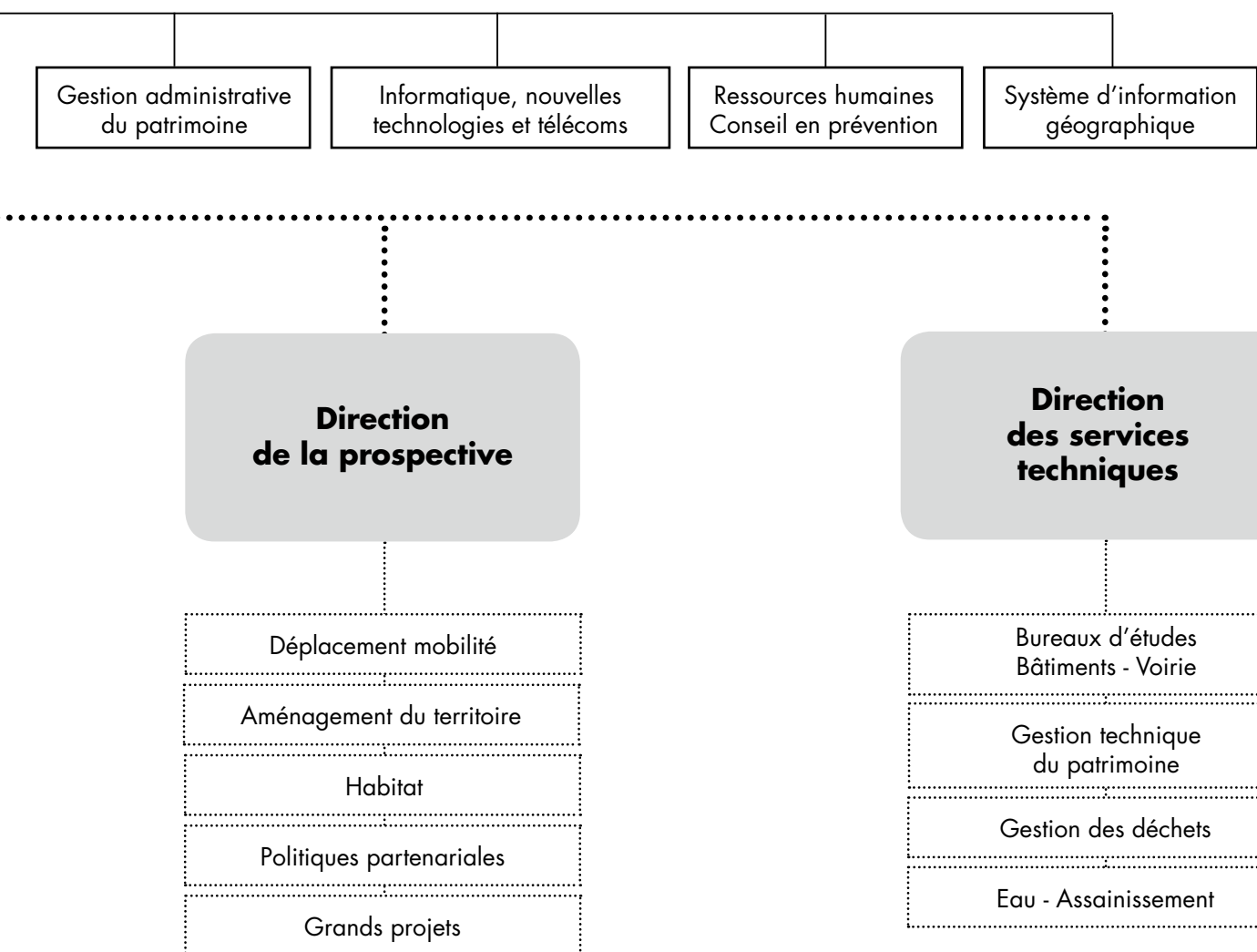
où vivent plus de 80 000 habitants



L'ORGANIGRAMME DE LA COLLECTIVITE

En 2013, ils sont 392. Ce sont les agents des services d'Annemasse – Les Voirons Agglomération. En relation avec les élus, ils veillent à la bonne mise en œuvre des politiques votées et des décisions prises par l'exécutif communautaire.





11 avenue Émile-Zola – BP 225
74105 Annemasse cedex
Tél. : 04 50 87 83 00
Fax : 04 50 87 83 22

www.annemasse-agglo.fr